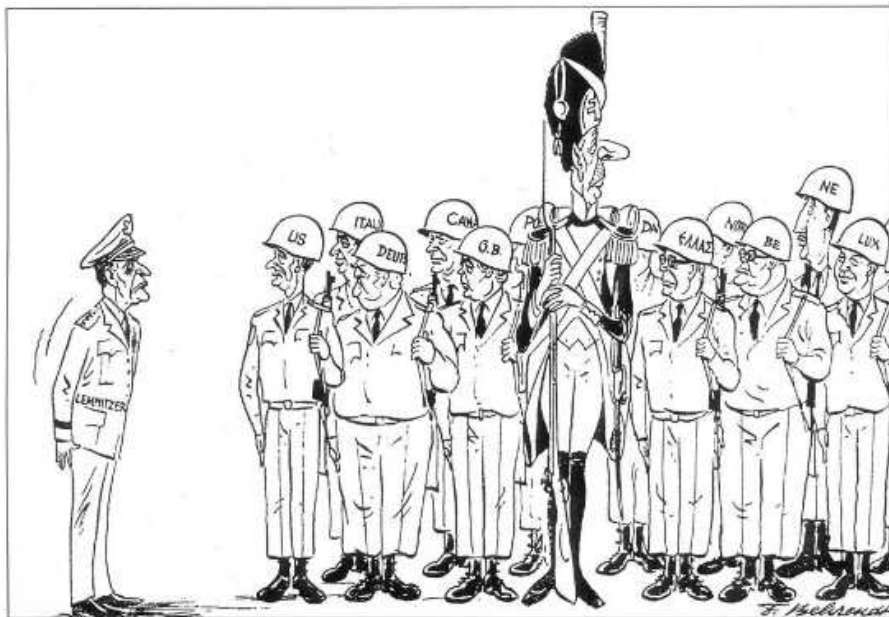


PROMOTION *GÉNÉRAL GALLOIS*

2016 -2017

La France et l'OTAN, 1949-1966

Genèse d'un désamour



NATO-appel (1965)

© BEHRENDT, Fritz. *Grafische Signalen*. Amsterdam: Van Soeren & Co, 2000. 319 p.

Par le Commissaire en chef de 2^e classe Jean-Michel Raimondo

Sous la direction de :

M. Guillaume Lasconjarias

TABLE DES MATIÈRES

RESUME.....	3
INTRODUCTION.....	4
1. 1946-1958 : la IV^e République et l'OTAN, un mariage de raison aux nombreux malentendus	5
1.1. La France et la constitution de l'Alliance atlantique	5
1.1.1. Premiers pas français et premières concessions.....	5
1.1.2. Des visions divergentes de la stratégie et de l'organisation de l'Alliance.....	8
1.1.2.1. Quelle stratégie pour l'Alliance ?.....	8
1.1.2.2. Quelle organisation ?.....	9
1.1.2.3. Quel rôle pour la France ?	10
1.2. Une France « sous influence ».....	12
1.2.1. La présence des Alliés en France, une nouvelle « occupation » ?.....	12
1.2.2. Une reconstruction sous tutelle	13
1.3. Un lien transatlantique affaibli par des différends internationaux.....	14
1.3.1. La Guerre d'Indochine, de l'opposition à l'ingérence américaine	15
1.3.2. L'échec de la CED : la France et les Etats-Unis face à la question du réarmement allemand.....	16
1.3.3. L'Afrique du Nord : nouveau terrain d'affrontement entre les Alliés.....	18
1.3.3.1. La crise de Suez.....	18
1.3.3.2. Tensions en Tunisie.....	20
2. 1958-1966 : chronique d'une séparation	23
2.1. Les prémices de la rupture : le mémorandum du 17 septembre 1958	23
2.2. Oppositions stratégiques et diplomatiques	28
2.2.1. « Europe européenne » contre « grand dessein »	28
2.2.2. L'isolement européen	32
2.2.3. Désaccords sur la réponse à la menace soviétique	33
2.2.3.1. Le débat sur la « riposte graduée »	33
2.2.3.2. Une solidarité occidentale en trompe-l'œil	34
2.3. Une divergence insurmontable : la question nucléaire.....	35
2.3.1. La question de la coopération nucléaire : alliés mais pas trop.....	35
2.3.2. « Force de frappe » contre « Force multinationale »	38
CONCLUSION	43
ANNEXE	45
BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DOCUMENTAIRES	51

RESUME

Si la France a joué un rôle central dans la mise en place d'une alliance militaire permanente entre les Etats-Unis et les pays d'Europe occidentale, la IV^e République est rapidement confrontée à la multiplication des sujets de discordance avec ses alliés. Les divergences touchent aussi bien les champs politiques, économiques ou diplomatiques que la stratégie et les modalités d'organisation de l'OTAN.

Dès qu'il revient au pouvoir en 1958, le général de Gaulle hérite donc d'une relation transatlantique déjà largement fragilisée. Plaçant l'indépendance nationale au cœur de sa politique internationale et promouvant la mise en place d'une force de frappe autonome, il reprend alors nombre de revendications formulées par ses prédécesseurs. Lorsque le fondateur de la V^e République constate l'impossibilité d'aboutir à une transformation de l'Alliance, il choisit d'aller plus loin en concevant la politique de défense française hors du cadre de l'intégration militaire, qui en constituait l'un des piliers depuis le début de la guerre froide.

ABSTRACT

Even though France had played a key role in the creation of a permanent military alliance between the United States and Western European countries, the Fourth Republic was quickly faced with a growing list of disagreements with its allies. These issues concerned the areas of politics, economics and diplomacy and also the strategy and organisation of NATO.

When General de Gaulle returned to power in 1958, he inherited a transatlantic relationship largely weakened. Placing sovereignty at the heart of his international policy and promoting an independent nuclear arsenal, he supported many demands already made by his predecessors. When Charles de Gaulle, as the founder of the Fifth Republic, realised that NATO could not be transformed, he chose to separate from NATO by designing a French Defence Policy outside of military integration, which constitutes a pillar of French Politics since the beginning of the Cold War.

INTRODUCTION

« les bons alliés ne sont pas les plus dociles. Les peuples libres et souverains sont les seuls qui peuvent envisager de se battre » - Georges Pompidou¹

Le 11 mars 2008 se clôt une parenthèse de 38 ans dans l'histoire complexe et tumultueuse de la relation entre la France et l'Alliance atlantique. En décidant du retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, le président Sarkozy tire toutes les conséquences du rapprochement continu de la France et l'Alliance depuis la fin de la guerre froide. Malgré le scepticisme d'une partie de l'opinion publique, il revient sur ce qui constituait l'un des piliers de la diplomatie de la V^e République².

La décision prise en 1966 par le général de Gaulle conduisant au retrait du commandement intégré de l'OTAN fait partie de « l'inconscient politique » français. Dans le roman national, elle illustre la volonté de la France de recouvrer sa « grandeur » internationale, en permettant à cette puissance moyenne, humiliée en 1940, exsangue en 1945, contrainte d'abandonner son empire colonial, de faire à nouveau entendre pleinement sa voix sur la scène internationale. Cette décision exprimée avec éclat, mais mûrement construite depuis le retour au pouvoir du général de Gaulle, rétablissait ainsi l'indépendance nationale, que le « régime honni » de la IV^e République avait mis à mal par une continuelle soumission « atlantiste ». C'est en tout cas ce que retiendra l'historiographie de la V^e République.

En réalité, il existe entre 1949 et 1966 une continuité certaine entre le général de Gaulle et ses prédécesseurs vis-à-vis de l'Alliance atlantique. Les motivations de la décision prise en 1966 sont profondes.

En effet, les malentendus, les incompréhensions, les vexations et les affrontements entre la France et ses partenaires de l'OTAN, et en particulier les Etats-Unis, se multiplient à partir de la signature du Traité de Washington en 1949 et conduisent inexorablement au retrait, option que le général de Gaulle n'hésite pas à choisir, se démarquant ainsi de la IV^e République.

¹ LELLOUCHE Pierre, *L'allié indocile : la France et l'Otan*, de la guerre froide à l'Afghanistan, Paris, Editions du moment, 2009, p.58

² Sur l'état d'opinion française vis-à-vis de l'OTAN : http://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2015/09/HI_FR_Nato_synthese_28mar08_FR.pdf

1. 1946-1958 : la IV^e République et l'OTAN, un mariage de raison aux nombreux malentendus

Lorsqu'elle prend conscience de la menace soviétique, la France se lance dans la mise en place d'une alliance politique et militaire permanente entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis. Le lien transatlantique est toutefois rapidement miné par les incompréhensions, les divergences d'intérêts et les tensions qui se multiplient entre la France et ses alliés tout au long des années 1950.

1.1. La France et la constitution de l'Alliance atlantique

1.1.1. Premiers pas français et premières concessions....

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale la France est considérablement affaiblie. Elle est parvenue à retrouver de manière inespérée une place sur l'échiquier mondial grâce à sa reconnaissance parmi les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. Il lui faut, pour préserver cette place privilégiée sans lien avec sa puissance réelle, s'assurer du maintien de l'alliance entre les vainqueurs en évitant le retour d'une menace allemande. Cette dernière devient alors le point nodal de sa diplomatie et de sa politique de sécurité.

De ce fait, la diplomatie française tarde à reconnaître officiellement la menace soviétique et à entrer dans la logique d'affrontement des Blocs induite par l'apparition de la guerre froide. Ainsi, « bien avant que le général de Gaulle [...] ne parle de sortir de l'ordre des blocs, ses successeurs, entre 1946 et 1948, hésitaient à y entrer, sentant que l'émergence des blocs risquait de contredire les objectifs français de puissance et de sécurité »³. L'entrée dans la guerre froide constitue donc la première source de divergence d'appréciation entre la France et ses alliés occidentaux.

Une série d'incidents internationaux et l'intransigeance de l'URSS poussent toutefois la France à basculer dans la logique de guerre froide.

Cette évolution s'explique également par des raisons de politiques intérieures. Depuis le 5 mai 1947 les communistes ont été exclus du gouvernement et deviennent une force d'opposition. La France craint alors une prise de pouvoir des communistes, alors que le PCF s'est rallié à la

³ BOZO Frédéric, *La France et l'OTAN : de la guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, p.25.

doctrine Jdanov⁴ et que celui-ci cherche à instrumentaliser les vagues de grèves des années 1947-1948.

La France se fait alors le chantre du rapprochement et de l'intégration du camp occidental, comme le décrit Georges-Henri Soutou, « la France prend conscience de la menace soviétique et des limites de ses moyens⁵ ». Elle est alors la première à demander aux Etats-Unis une garantie militaire et diplomatique. Comme le note Jenny Raflik-Grenouilleau « le désir d'une alliance atlantique est d'abord français avant d'être américain⁶ ».

La France abandonne alors sa position en apparaître neutraliste entre les deux Blocs et pose les premiers jalons de la passerelle transatlantique, grâce notamment à l'action du général Billotte et de Georges Bidault.

La première étape consiste à lever les obstacles institutionnels à l'isolationnisme américain. En effet la Constitution américaine s'oppose à toute alliance permanente en temps de paix, celle-ci risquant de faire entrer en guerre les Etats-Unis sans l'accord préalable du Congrès. L'évolution de ces dispositions nécessite que les Européens montrent des gages à l'opinion publique américaine quant à leur volonté de se défendre d'abord par eux-mêmes. Cette exigence passe par la signature du traité de Bruxelles le 17 mars 1948. Par ce traité, la Grande-Bretagne, la France et les pays du Benelux mettent sur pied une alliance permanente, non exclusivement centrée sur la résurgence de la menace allemande. Ce signe tangible de la volonté des pays européens de répondre à la menace soviétique, couplé à l'évolution significative de l'opinion publique américaine face au début du Blocus de Berlin, permet le vote de la résolution Vandenberg par le Sénat américain le 11 juin 1948 (cf. annexe 1) et ouvre ainsi la voie à la conclusion d'une alliance permanente entre les pays européens et les Etats-Unis dès le temps de paix, solution à laquelle l'opinion publique américaine ne s'était pas résolue au lendemain de la Première Guerre mondiale.

La France joue un rôle particulièrement actif dans la constitution de l'alliance transatlantique. Les négociateurs français s'efforcent de faire prévaloir le point de vue de la France, en

⁴ La doctrine Jdanov repose sur une vision « du monde divisé en deux blocs, le camp impérialiste et anti-démocratique et le camp démocratique et anti-impérialiste, entre lesquels la lutte est ouverte, le rôle des communistes du camp impérialiste consistant à empêcher par tous les moyens leurs gouvernements de joindre à la guerre d'agression que médite ce camp contre l'URSS et ses alliés » (in MILZA Pierre et BERSTEIN Serge, *Histoire de la France au XXème siècle 1930-1958*, Paris, Tempus, 2009, p.418)

⁵ SOUTOU Georges-Henri, *La sécurité de la France dans l'après-guerre. La France et l'OTAN*, 1949, vol. 1996, p. 21-52.

⁶ RAFLIK-GRENOUILLEAU Jenny, *La IV^e République et l'Alliance atlantique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p.50.

poursuivant trois objectifs majeurs « la sécurité nationale, le rôle européen et le statut mondial⁷ ».

Leur tâche est toutefois malaisée et les objectifs de négociation parfois inconciliables. La France est encore très affaiblie sur la scène internationale. Elle n'est pas en mesure d'imposer ses vues à ses alliés et ce qui lui impose d'accepter de nombreux compromis qui vont peser lourdement dans les futures relations entre la France et ses alliés.

Le premier désaccord porte sur la définition d'une clause de solidarité dans le traité de Washington. Alors que la France souhaite un engagement automatique de la protection américaine, les Etats-Unis rejettent cette position. Ceci se traduit dans la formulation ambiguë de l'article 5 du traité⁸ :

« les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord».

Cette formulation ne satisfait pas pleinement la France, celle-ci considérant que sa sécurité nécessite un dispositif automatique et une référence plus directe à l'emploi de la force.

Deuxième sujet de discord, celui de la prise en compte de l'empire français dans le périmètre de l'Alliance, cet empire étant considéré par les Français comme le symbole des responsabilités mondiales de la France. Là-encore, la position française n'est que partiellement retenue, seuls les départements d'Afrique du Nord étant inclus dans la zone du traité.

Dernier sujet de dissension, celui de la reconnaissance de la France en tant que puissance européenne, à l'instar de la Grande-Bretagne. Cherchant à limiter la domination anglo-

⁷ BOZO Frédéric, *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris, Flammarion, 2008, p.32.

⁸ TERTRAIS Bruno, Research Paper 130: "Article 5 of the Washington Treaty: Its Origins, Meaning and Future", NATO, Defense College, 2016

américaine sur la future alliance, la France revendique en vain, en tant que puissance européenne continentale, une place centrale au côté du couple anglo-américain.

Le bilan du traité de Washington, signé le 4 avril 1949, est assez mitigé pour la France. Comme le note Jenny Raflik-Grenouilleau « de la négociation du traité de Washington à la mise en place de l'Alliance Atlantique [...], la France s'est battue en permanence. Elle a obtenu ce dont elle rêvait : participer au groupe permanent de l'Alliance. Mais il n'est pas l'organisme de direction qu'elle espérait. Elle a obtenu la couverture de l'Algérie par le Pacte et la participation de l'Italie, mais en cédant sur tout le reste : l'automaticité d'action en cas d'agression, les livraisons d'armes, la participation des Scandinaves⁹ ».

1.1.2. Des visions divergentes de la stratégie et de l'organisation de l'Alliance

1.1.2.1. Quelle stratégie pour l'Alliance ?

La mise en place d'une stratégie de défense fait partie des premiers travaux à conduire par l'Alliance. Une fois encore, la France et ses alliés anglo-saxons peinent à concilier leurs points de vue.

Encore marquée par sa défaite de juin 1940, la France privilégie la défense de son territoire contre toute invasion, qu'elle soit allemande ou plus probablement, soviétique. Prenant conscience qu'elle ne peut assurer seule la défense de ses frontières, la France cherche à obtenir de la part de ses alliés la mise en place d'une défense de l'avant, seul moyen pour elle, de repousser la menace d'une invasion. Pour les Britanniques, la Manche est la seule ligne de défense envisageable et plus largement Américains et Britanniques n'hésitent pas à promouvoir une défense périphérique de l'Europe occidentale.

Ces divergences sont malgré tout surmontées, notamment du fait de l'influence de la guerre de Corée qui fait craindre aux membres de l'Alliance une attaque similaire en Europe. Comme le note Lord Ismay « le conseil est unanime à reconnaître qu'il fallait adopter une « stratégie vers l'avant », c'est-à-dire résister à toute agression le plus à l'Est possible¹⁰ ». Le 18 septembre 1950, le Conseil de l'Atlantique nord adopte un « concept stratégique de

⁹ RAFLIK-GRENOUILLEAU, *op.cit.*, p.98.

¹⁰ ISMAY Hastings Lionel, *OTAN (1949-1954) - Les cinq premières années*, éditions de l'OTAN, Utrecht, 1954. Ismay, p.33

l'avant » excluant *a priori* tout repli opérationnel ou stratégique pour la défense du théâtre européen. Ce concept est assez général et préserve les points de vue de chacun. Pour autant, il ne résout pas cette opposition stratégique forte entre la France et ses alliés, qui s'étend par la suite au domaine nucléaire.

Par ailleurs, comme le note Lord Ismay, la mise en œuvre de ce nouveau concept qui satisfait la France, implique un accroissement des forces de l'Alliance, la mise en place d'un commandement intégré et pose inéluctablement la question du rôle de l'Allemagne au sein du dispositif de défense européen, qui seront autant de sujets de discorde entre la France et ses alliés.

1.1.2.2. Quelle organisation ?

L'engagement durable des Etats-Unis dans la défense du continent européen nécessite de dépasser le strict cadre d'une alliance et de compléter celle-ci en mettant en place un processus d'intégration à la fois politique et militaire, qui aboutit très rapidement à la mise en place d'une véritable organisation internationale, qui constitue alors une nouveauté institutionnelle¹¹.

Celle-ci est prévue de manière assez évasive par l'article 9 du Traité qui énonce que le Conseil, organe souverain de l'Alliance créerait « les organismes subsidiaires qui pourraient être nécessaires ». La mise en place des principaux organismes politico-militaires est ainsi très rapidement effective¹² tandis que la guerre de Corée accélère le processus d'intégration militaire.

Face à ce mouvement d'intégration intrinsèque au traité de Washington, les Français se lancent dans de complexes négociations pour tenter de faire prévaloir leur vision de l'organisation politique et militaire permanente de l'Alliance

La mise en place d'un directoire occidental et d'un groupe de direction stratégique, réunissant les principaux contributeurs de l'alliance font partie des revendications récurrentes exprimées par la France.

¹¹ Comme le souligne C. Zorgbibe : « longtemps les alliances furent conçues comme de purs engagements d'assistance, sans assise organique, sans structure militaire commune susceptible d'assurer la mise en œuvre des obligations du traité. La terminologie elle-même « traité de contre-assurance » évoquait plus la police souscrite auprès d'une vague mutuelle de chefs d'Etat que l'architecture complexe de la sécurité collective » (in ZORGBIBE Charles, *Histoire de l'Otan*, Paris, Editions Complexe, 2002, p.75).

¹² Entre septembre 1949 et janvier 1950 sont ainsi institués le comité de défense qui réunit les ministres de la Défense des Etats-membres et le comité militaire composé des chefs d'état-major.

Cette revendication est formulée dès 1948 par Paul Ramadier, qui réclame la participation de la France au *Combined Chiefs of Staff* (CCS), mis en place durant la Seconde Guerre mondiale entre les Américains et les Britanniques. La mise en place de ce groupe directeur répond pour la France à la nécessité de disposer d'un processus de décision rapide au sein de l'Alliance et lui permet de faciliter son retour au premier plan de la scène internationale.

Si sur le fond les Anglo-Saxons acceptent la proposition française de créer un groupe permanent (au lieu d'un groupe directeur, comme le demandait initialement la France), les modalités pratiques de mise en place de ce comité, montrent leur peu d'entrain à mettre en place effectivement cette structure.

Par ailleurs, alors que la France souhaite que la structure militaire permanente soit soumise à l'organisation politico-militaire, très rapidement « on assiste à une prépondérance *de facto* des commandements interalliés sur les organes politico-militaires dont ils relevaient théoriquement¹³ ». Très rapidement, le *SACEUR* (*Supreme Allied Commander Europe*) devient le personnage-clé de l'OTAN.

Ainsi, quelques mois à peine après la signature du traité de Washington, « la désillusion sur la coopération avec les Britanniques et les Américains est totale¹⁴».

1.1.2.3. Quel rôle pour la France ?

Compte tenu du concept stratégique adopté par le Conseil de l'Atlantique nord, en cas de conflit les divisions françaises reçoivent pour mission de se porter vers des secteurs prédéterminés à proximité de la frontière tchécoslovaque pour retarder l'avancée des troupes soviétiques. Ce rôle dévolu à la France nécessite pour celle-ci de se conformer aux objectifs de contributions de force fixés par l'OTAN.

Si politiquement la France s'engage à respecter son contrat capacitaire, non sans arrière-pensée vis-à-vis de la RFA, en pratique, la pression des conflits en Indochine puis en Algérie détourne sans cesse les effectifs français du théâtre Centre Europe. Ainsi entre 1954 et 1956, la France retire trois divisions d'Allemagne pour les réaffecter en Algérie. A la fin des années

¹³ *Ibid.* p.57

¹⁴ RAFLIK-GRENOUILLEAU, *op.cit.*, p.90.

1950, les effectifs en Allemagne sont de 50 000 hommes contre 400 000 en Algérie et 200 000 en métropole (essentiellement en soutien des forces déployées en Algérie)¹⁵.

Malgré le non-respect de ses engagements, la France revendique une place accrue au sein de l'OTAN. La France a en effet le sentiment d'avoir été lésée dans la répartition des postes au sein des grands commandements. Cette situation n'est pas sans susciter l'insatisfaction de la France, dont l'importante flotte en Méditerranée se trouve placée sous les ordres d'un amiral britannique.

De fait, les alliés anglo-saxons sont surreprésentés au sein des nouvelles structures. Le *SACEUR* exerce également les fonctions de commandant en chef des troupes américaines en Europe ce qui conduit à « l'américanisation » du *SHAPE* (*Supreme Headquarters Allied Powers in Europe*). Comme le note Frédéric Bozo, reprenant les travaux conduits par le général Beaufre, « sur les 13 principaux commandements interalliés, sept revenaient aux Etats-Unis, cinq au Royaume-Uni et seulement un à la France¹⁶ ».

Cette distorsion entre la volonté française de disposer d'un statut privilégié au sein de l'Alliance et le peu d'effectifs qu'elle met effectivement à la disposition de l'OTAN, passe mal auprès des Alliés. Ainsi à l'occasion des *review process* annuels, au cours desquels sont suivis les objectifs de contribution de force de chaque Etat-membre, la France apparaît souvent comme le mauvais élève, même si d'autres membres de l'Alliance ne sont pas exempts de reproches¹⁷. La France vit mal cette critique et le refus de ces alliés de prendre en considération la nature des conflits qu'elle mène dans son empire colonial.

Ainsi, tout au long des années 1950, la France, encore trop affaiblie, ne parvient pas à imposer ses vues à ses alliés anglo-saxons qui conduisent, en pratique, l'Alliance. Ainsi comme le

¹⁵ Cet écart entre les engagements internationaux et les effectifs mis réellement à disposition de l'OTAN n'est pas propre à la France et concerne également les Etats-Unis (cf. LASCONJARIAS Guillaume, « Forces terrestres et réassurance : quelles options pour l'Alliance ? », Focus stratégique, n°65, janvier 2016).

¹⁶ BOZO Frédéric, *La France et l'OTAN : de la guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, 1991, p.56.

¹⁷ Ainsi à partir du Livre Blanc de 1957, la décision britannique de réorienter son effort de défense sur la mise en place de la dissuasion nucléaire se traduit par le retrait de 22 000 hommes sur 77 000 basés sur le continent.

résume Olivier Kempf : « tout au long de l'histoire de l'OTAN, les Français auront l'impression désagréable de frapper à la porte d'un club anglo-saxon qui leur est fermé¹⁸ ».

1.2. Une France « sous influence »

1.2.1. La présence des Alliés en France, une nouvelle « occupation » ?

Si la France peine à prendre toute sa place dans la défense de l'Europe, son rôle logistique au sein de l'OTAN ne cesse de grandir. Cette situation se matérialise par la présence de structures de commandement alliées, de plateformes aéronautiques, d'infrastructures portuaires, dont la construction contribue directement à la reconstruction et à la modernisation de la France.

Par ailleurs, en temps de paix, près de 50 000 hommes appartenant aux armées alliées s'installent, parfois en famille, en France. Leur présence conduit à « l'américanisation » des modes de vie de certaines localités.

La réaction de la population française à l'installation de troupes alliées, principalement américaines, varie d'une région et d'une ville à l'autre. En pratique, la présence en temps de paix de troupes alliées est sans précédent et nécessite la définition de modalités pratiques inédites.

L'arrivée soudaine de troupes américaines, au fort pouvoir d'achat, entraîne d'importantes hausses des loyers, nécessite l'expropriation de certaines terres agricoles et n'est pas sans provoquer des nuisances et l'apparition d'un sentiment d'insécurité.

Le parti communiste français, hostile à l'OTAN, tire profit des incidents réguliers provoqués par la cohabitation entre militaires américains et populations françaises, en assimilant cette présence étrangère à une « force d'occupation ». Le slogan « US go home », demeuré célèbre, apparaît sur les murs de France.

Ainsi, les Français adoptent une attitude pour le moins sceptique vis-à-vis de l'OTAN, attitude non sans effet sur la classe politique. En effet, comme le résume François Poher, « l'opinion publique française à l'égard des bases [de l'OTAN] est passée d'une acceptation de la présence américaine, jugée nécessaire dans le contexte de guerre froide entre 1951 et

¹⁸ KEMPF Olivier, *L'Otan au XXI^e siècle : la transformation d'un héritage*, Paris, Editions du Rocher, 2014, p 149.

1954, à une hostilité grandissante de 1954 à 1960, liée aux défaites coloniales, au rejet de la CED et à la crise de Suez¹⁹».

1.2.2. Une reconstruction sous tutelle

La recherche d'une défense de l'avant nécessite la reconstruction rapide des capacités militaires françaises, que seule l'aide financière américaine permet d'assurer. Celle-ci est alors encadrée par le *Mutual Defense Assistance Act* ou *Battle Act* voté le 6 octobre 1949 par le Congrès américain et qui crée le concept de programme d'aide militaire mutuelle (*Military Assistance Program*).

Grâce à ce dispositif, les Américains couvrent, entre 1951 et 1954, plus de la moitié des besoins d'équipement de la France. Sur la période allant de la 1949 à 1964, la France consomme à elle seule 40% de l'aide américaine accordée aux pays européens²⁰ (cf. annexe 2).

La mise en place de cette aide militaire et financière s'accompagne toutefois d'importantes restrictions posées par le Sénat américain. Ainsi les pays bénéficiaires de l'aide américaine doivent utiliser les équipements fournis pour renforcer la défense commune de la zone de l'Atlantique Nord, conformément aux plans élaborés par l'Alliance. Ces limitations, qui concernent directement les opérations militaires que la France entend mener pour rétablir son empire colonial, sont naturellement mal perçues par les parlementaires français.

L'aide américaine entraîne inévitablement une dépendance accrue de la France vis-à-vis des Etats-Unis. En pratique, les Américains assurent un contrôle d'opportunité sur les plans d'équipement de l'armée française, en veillant notamment à leur cohérence avec la répartition des rôles prévue par les Etats-Unis. Ces derniers souhaitent cantonner la France dans un rôle essentiellement terrestre et s'opposent, de ce fait, au financement de matériels aéronautiques, alors même que la France cherche à remettre sur pied cette industrie dans laquelle elle excellait avant-guerre²¹.

¹⁹ VAÏSSE Maurice, MELANDRI Philippe et BOZO Frédéric (dir.), *La France et l'OTAN 1949-1996*, Paris, Editions Complexe, 1996, p.166.

²⁰ *Ibid* p.46.

²¹ Se trouvent ainsi reproduites les divergences observées lors des négociations relatives à la reconstruction de l'armée française et qui ont abouti à la conclusion des accords d'Anfa en janvier 1943: alors que la France voulait faire de cette reconstruction un outil au service du rétablissement de sa souveraineté et la marque de son retour sur la scène des puissances européennes, les Américains et les Britanniques souhaitaient limiter celle-ci aux stricts besoins opérationnels conjoncturels.

Cette ingérence américaine concerne les questions militaires, mais aussi les domaines politiques, économiques et sociaux, et provoque une importante crise à l'été 1952. Le Département d'Etat annonce alors une baisse des crédits *off shore* et refuse de valider les besoins d'équipement exprimés par la France, car ils ne correspondent pas à la spécialisation de l'armée française. Ce refus n'est pas sans impact sur l'industrie française et provoque de vives réactions de la part des autorités françaises qui se matérialise par une remise en cause directe de la politique américaine par le président Vincent Auriol²² et le président du Conseil Antoine Pinay. Celui-ci répond à Dean Acheson qui souhaite voir la France respecter le plan d'équipement proposé par les Américains : « le gouvernement [français] ne [peut] admettre de soumettre à la décision unilatérale d'un gouvernement étranger l'emploi des crédits votés par le Parlement²³ ». Les deux alliés sont alors confrontés à une crise majeure²⁴. Toutefois, en dépit de ses rodomontades politiques, la France ne peut se passer de l'assistance américaine dans le financement des coûteuses interventions coloniales de la France.

Comme le résume Irwin M. Wall au sujet de la position de la France vis-à-vis des Etats-Unis au début des années 1950: « assurément, en dehors des relations de colonisateur à colonisé, jamais encore dans le cours de l'histoire on n'[a] vu un pays engagé dans ce point dans les affaires relevant de la souveraineté d'un autre²⁵ ».

1.3. Un lien transatlantique affaibli par des différends internationaux

En dépit de la conclusion de l'Alliance atlantique et d'une identité de vue vis-à-vis de l'Union Soviétique, les Etats-Unis et les puissances européennes, et en premier lieu la France, se livrent une guerre d'influence à l'échelle mondiale.

Rompant avec l'isolationnisme et exerçant de fait une suprématie sans partage sur des états européens déclassés, les Américains développent une politique internationale qui empiète sans ménagement sur le « pré carré » des anciennes puissances coloniales, en particulier en Indochine et en Afrique du Nord. Cette attitude n'est pas sans compromettre la fragile relation transatlantique.

²² « Sans doute le plan Marshall nous a-t-il aidés [...]. Mais hélas ! La défense de la liberté en Indochine nous a déjà coûté matériellement à peu près le double de ce que nous avons reçu à ce titre et au titre du PAM [...] Et pour qui ces sacrifices de nos officiers, de sous-officiers, de nos soldats ? Pour nos intérêts ? Non » cf. RAFLIK-GRENOUILLEAU, *op.cit.*, p.111.

²³ WALL Irwin M., *L'influence américaine sur la politique française 1945-1954*, Paris, Balland, 1989, p.324.

²⁴ L'ambassadeur des Etats-Unis en France déclare alors « Nous sommes maintenant en présence probablement de la situation la plus critique et la plus délicate dans les relations franco-américaines depuis le début de l'Alliance atlantique », in RAFLIK-GRENOUILLEAU, *op.cit.*, p.110.

²⁵ WALL, *op.cit.*, p.291.

1.3.1. La Guerre d'Indochine, de l'opposition à l'ingérence américaine

L'attitude des Etats-Unis vis-à-vis de la guerre d'Indochine varie au cours du conflit.

Dans un premier temps (entre 1945 et 1949), les Américains s'en tiennent à une posture anti-colonialiste et s'opposent au désir français de reprendre pied en Asie du Sud-Est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Toutefois, le début de la guerre de Corée en juin 1950 change profondément la donne régionale et pousse les Américains à soutenir les Français. Le bien-fondé de l'intervention française est alors reconnu par l'Otan, comme en témoigne la déclaration du conseil de l'Atlantique Nord du 17 décembre 1952²⁶.

Enfin, entre 1953 et 1954, face à l'enlisement du conflit et aux difficultés du corps expéditionnaire français, les Etats-Unis choisissent de prendre en main la conduite des opérations²⁷.

En pratique, l'implication des Etats-Unis se matérialise par un financement croissant des opérations. Suite à la crise de l'été 1952 évoquée *supra*, les Etats-Unis décident de réorienter massivement leur aide vers le financement des opérations en Indochine. En 1954, les Américains supportent à eux-seuls 80% des dépenses liées aux opérations en Indochine.

La guerre d'Indochine devient alors indirectement un moyen pour la France de continuer à faire financer par les Américains son effort de défense. Comme le résume Irwin M. Wall, avec la guerre d'Indochine, « les Français vendent aux Etats-Unis une « sale guerre » pour résoudre les problèmes de leur balance de paiement²⁸».

Ce financement conduit naturellement à une ingérence grandissante des Américains dans la conduite des opérations. Ces derniers jouent ainsi un rôle prépondérant dans la conception de l'ambitieux plan Navarre et conditionnent leur soutien financier à sa complète exécution.

Par ailleurs, alors que la situation du corps expéditionnaire français se dégrade, les Américains refusent de s'engager militairement dans les opérations malgré les demandes répétées des autorités militaires françaises. Les Etats-Unis veulent en effet éviter une

²⁶ OTAN, C-M (52) 140, 17 décembre 1952.

²⁷ Sur la description de la politique américaine en Indochine cf. WALL, *op.cit.*, p.328-382.

²⁸ WALL, *op.cit.*, p.327.

internationalisation de la crise. Ce refus accroît l'anti-américanisme de l'opinion publique française.

A partir de 1953, les objectifs stratégiques français et américains se mettent à diverger fortement.

Pour des motifs politiques internes²⁹, l'administration Eisenhower arrivée au pouvoir en janvier 1953 se fixe deux ans pour régler le problème indochinois. Les Etats-Unis cherchent à éviter une défaite française qui conduirait au basculement d'un nouvel état d'Asie dans le bloc communiste et qui compromettrait la crédibilité de l'armée française, alors même que les Américains souhaitent promouvoir la Communauté européenne de défense, dans laquelle la France doit jouer un rôle majeur. La France est, quant à elle, de plus en plus hostile à la guerre d'Indochine, dont elle a le sentiment de ne plus maîtriser les objectifs. L'investiture de Pierre Mendès-France le 18 juin 1954, opposant déclaré à ce conflit³⁰ depuis le début des années 1950, aggrave encore les dissensions entre la France et les Etats-Unis³¹. Le nouveau président du Conseil se donne en effet trente jours pour faire aboutir les négociations de paix sur l'Indochine. De fait, les objectifs de négociations fixés par Pierre Mendès-France divergent fortement de ceux attendus par les Etats-Unis.

Le court mandat de Pierre Mendès France est marqué par une seconde crise entre la France et les Etats-Unis, celle de la CED.

1.3.2. L'échec de la CED : la France et les Etats-Unis face à la question du réarmement allemand

Comme le note Hubert Beuve-Méry au lendemain de la signature du traité de Washington « qu'on en convienne ou non, le réarmement de l'Allemagne est contenu dans le Pacte

²⁹ Dans le cadre des échéances électorales de mi-mandat, les Républicains cherchent à réduire le déficit public ce qui passe donc par une réduction de l'aide financière militaire aux Européens (cf. DAVID François, L'alliance franco-américaine et la guerre d'Indochine, laboratoire d'une rupture, *Revue historique des armées*, 246, 2007, 77-87.

³⁰ « le sanglant effort indochinois nous interdit absolument toute tentative valable d'organisation de la défense nationale métropolitaine. [...] : si la France continue à utiliser au loin toutes ses ressources, ses cadres, son aviation, ses meilleures armées, croyez-vous que, très rapidement, dans l'armée européenne, les Allemands ne nous surclasseront pas, et de beaucoup, en effectifs, en spécialistes, en techniciens, qu'ils n'aient pas dans l'armée européenne une prééminence qui sera très rapidement écrasante » discours de Pierre Mendès-France à l'Assemblée nationale, 30 décembre 1951 (source : site de l'Assemblée nationale <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-moments-d-eloquence/pierre-mendes-france-30-decembre-1951>).

Atlantique comme le germe dans l'œuf³²». En effet, comme décrit *supra*, la France ne peut répondre à la montée de la menace soviétique que par un appel permanent au soutien américain. L'hypothèse du réarmement de la RFA et de sa participation active à la défense occidentale se pose alors et divise profondément la classe politique française et la communauté atlantique.

Les Français cherchent à éviter une adhésion directe de la République fédérale d'Allemagne (RFA) à l'OTAN, solution privilégiée par les Américains. Ils s'efforcent donc d'encadrer la reconstitution de l'armée allemande par la mise en place d'une Communauté européenne de défense, au caractère supranational, avec des institutions, des forces armées et un budget communs, placée sous les ordres du SACEUR.

Ce projet provoque une grave crise politique en France où le souvenir de la Seconde Guerre mondiale est encore vivace, sept ans à peine après la fin des combats. Cette situation de blocage politique accroît l'impatience des Américains, qui exercent alors une forte pression sur les dirigeants français³³, qui ne peut qu'heurter les parlementaires français soucieux de préserver l'indépendance nationale.

Pierre Mendès-France tente en vain d'obtenir de ses partenaires européens un aménagement du projet pour mieux répondre aux exigences des parlementaires français. Toutefois, le 30 août 1954, il ne peut que constater le rejet définitif du texte par le Parlement.

Alors que la France était l'instigatrice du projet de CED, ce refus de ratification l'isole sur la scène euro-atlantique. *In fine*, la France doit se ranger à la proposition britannique de voir la RFA intégrer à part entière l'OTAN à partir de 1955.

L'année 1954 et en particulier le court mandat de Pierre Mendès-France, marquent un premier tournant dans l'histoire de la France et de l'Alliance atlantique.

Aux yeux de la presse française, les Américains sont les vrais responsables de la chute de Diên Biên Phu, ainsi « il s'agit du point de vue français, de non-assistance au corps

³² FNSP, BM133, « Un nouveau pilier de la paix ? », *Le Monde*, 6 avril 1949.

³³ Sur l'impatience des alliés vis-à-vis de la France, voir RAFLIK-GRENOUILLEAU, *op.cit.*, p. 170 à 175.

expéditionnaire en danger, puis après l'armistice, du remplacement de l'ex-puissance coloniale par l'impérialisme américain [...]»³⁴.

Les Etats-Unis considèrent, quant à eux, que la France est un allié peu fiable, en Europe, comme sur la scène internationale.

De même, les députés français ont tout autant refusé la supranationalité de la CED que la pression exercée par les Américains pour aboutir à la ratification de ce traité et « ce n'est certainement pas un hasard si Pierre Mendès-France initie en même temps qu'il accepte l'entrée de la République fédérale dans l'OTAN, le programme français de recherche nucléaire³⁵».

Ainsi, comme le résume Irwin M. Wall, « aucun autre dossier, mis à part, peut-être celui de la Communauté européenne de défense, n'a provoqué entre les deux alliés tant de récrimination, tant d'amertume et de rancœur³⁶».

1.3.3. L'Afrique du Nord : nouveau terrain d'affrontement entre les Alliés

De même, la France ne bénéficie ni du soutien américain, ni de la solidarité atlantique dans la politique qu'elle mène en Afrique du Nord. De fait, l'attitude américaine vis-à-vis des opérations françaises en Algérie est des plus ambiguës, les Etats-Unis considérant qu'il s'agit d'une nouvelle guerre coloniale susceptible de nuire à la sécurité du bloc occidental. Ainsi comme le note Georges-Henri Soutou, « [...] la politique américaine est dictée par la conviction que la guerre d'Algérie compromet la participation effective de la France à l'OTAN et risque de pousser l'Afrique du Nord dans les bras de Moscou³⁷ ».

La désunion de la France et de ses Alliés se matérialise à travers deux crises liées indirectement à la guerre d'Algérie, celle de Suez et celle de Tunisie.

1.3.3.1. La crise de Suez

La crise de Suez marque une nouvelle étape dans l'affaiblissement du lien transatlantique.

En effet, lorsque le 26 juillet 1956, le président Nasser décide la nationalisation du canal de Suez, les Etats-Unis préfèrent la voie de la négociation, alors que la France et la Grande-

³⁴ COGAN Charles, *Alliés éternels, amis ombrageux : les Etats-Unis et la France depuis 1940*, Bruxelles et Paris, Établissements Emile Bruylant et L.G.D.J., Coll. « Histoires », 1999, 415 p.

³⁵ RAFLIK-GRENOUILLEAU, *op.cit.*, p. 186.

³⁶ WALL, *op.cit.*, p.328.

³⁷ WALL Irwin M., *Les Etats-Unis et la guerre d'Algérie*, Paris, Soleb, 2006, p.5.

Bretagne considèrent qu'elles sont « confrontées au défi d'un nouveau Hitler », selon les mots de Guy Mollet. Les Américains tentent de s'assurer le soutien des pays du Tiers-Monde dans le cadre de leur compétition avec l'URSS et d'asseoir leur influence au Moyen-Orient, tandis que la France considère qu'une intervention en Egypte est un moyen de couper le FLN d'une partie de ses bases de ravitaillement.

L'attitude initiale des Etats-Unis est, dans un premier temps, assez ambiguë face aux préparatifs militaires des Français, des Britanniques et des Israéliens, qui sont lancés sans concertation avec les Américains.

Cependant, dès le début des opérations, les Etats-Unis montrent leur hostilité vis-à-vis de leurs alliés et vont jusqu'à placer leurs bâtiments au milieu de la flotte égyptienne pour prévenir tout bombardement franco-britannique sur celle-ci. Le président Eisenhower n'hésite également pas à provoquer une forte chute de la livre *sterling* susceptible de mettre à genou l'économie britannique. En outre, les Etats-Unis condamnent à l'ONU l'expédition militaire de leurs alliés. Enfin, les structures otaniennes sont manipulées par les Américains pour faire croire à la réalité de la menace soviétique³⁸, comme le décrit P. Masson : « dans la journée du 6 novembre 1942 [...] le SHAPE faisait savoir à tous les commandants de l'OTAN : « source sérieuses SACEUR – Turquie survolée par avions à réaction – aviation turque alertée » Le ministre turc de la Défense signalait une demande de l'Union soviétique pour le passage de cinq navires de guerre à travers les détroits[...]. Ces messages furent pris au sérieux et transmis à la force d'intervention [par l'état-major français]. »

Sous la pression américaine, et alors que l'opération militaire est sur le point d'être un succès, Français et Britanniques sont obligés d'abandonner leur projet.

La crise de Suez provoque d'irréparables séquelles dans la relation transatlantique et constitue un tournant majeur dans les rapports déjà assez tumultueux entre la France et les Etats-Unis.

Pour la France, l'attitude du président Eisenhower révèle les limites de la solidarité américaine vis-à-vis de leurs partenaires européens. Comme le déclare Christian Pineau, alors ministre des Affaires étrangères : « la principale victime de l'affaire fut le Pacte Atlantique [...] Si nos alliés nous avaient lâchés dans des circonstances difficiles, sinon dramatiques, ils étaient capables de la faire à nouveau si l'Europe se trouvait à nouveau menacée ³⁹».

³⁸ RAFLIK-GRENOUILLEAU, *op.cit.*, p. 228.³⁸BOZO, *op.cit.*, p.62.

Plus largement, la crise de Suez fait prendre conscience aux responsables militaires et politiques français qu'une alliance n'entraîne nullement un accord systématique de tous les membres sitôt que des sujets primordiaux d'un état-membre sont en jeu.

De plus, la crise illustre les limites d'un système de commandement intégré. En effet, durant l'opération, les troupes françaises placées sous commandement britannique ont dû stopper leur avancée sur ordre des Britanniques, eux-mêmes sous la pression américaine.

En outre, les dirigeants français prennent la mesure de la faible représentation de la France au sein de l'OTAN. Les Français ne disposent que d'un poste clé (contre sept pour les Américains et cinq pour les Britanniques⁴⁰) alors même que la crise a montré que l'OTAN peut être manipulée par les pays disposant de la mainmise sur l'organisation.

Plus largement, la crise de Suez met en lumière la nécessité d'une réforme de l'OTAN, sur laquelle sont déjà lancés des travaux confiés à « trois Sages ». Ceux-ci préconisent de renforcer la coopération économique et politique au sein de l'Alliance, afin notamment de réduire les tensions existant en particulier entre la France et les Etats-Unis. Ces derniers s'opposent toutefois à la « multilatéralisation » de leur aide financière et ne souhaitent pas que l'OTAN joue un rôle dans l'affectation de celle-ci. De même, les Etats-Unis refusent la mise en place d'un dialogue politique au sein de l'OTAN.

Enfin, la crise de Suez renforce la volonté française de disposer d'une force de dissuasion autonome. Alors que le parapluie américain est incertain, que le mode de prise de décision au sein de l'OTAN manque d'efficacité aux yeux des dirigeants français et que les Soviétiques ont comblé leur retard initial en matière nucléaire, Guy Mollet décide, dès son retour au pouvoir, d'accélérer le programme nucléaire français.

Plus généralement, la crise de Suez provoque un changement profond de la politique internationale de la France.

1.3.3.2. Tensions en Tunisie

En 1957, le différend entre la France et ses alliés se poursuit à l'occasion de la livraison d'armes à la Tunisie par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Aux yeux des Français, la Tunisie est considérée comme la principale base de ravitaillement des nationalistes algériens. En revanche, pour les Américains et les Britanniques, il est

⁴⁰ WALL, *op.cit.*, p.120.

indispensable de mettre sur pied l'armée tunisienne pour éviter que ce jeune Etat rejoigne le bloc soviétique. Ils décident donc de passer outre les atermoiements français et décident d'équiper l'armée tunisienne, ce qui ne manque pas de provoquer la colère des autorités française. Comme le note Charles Cogan, « il ne s'agissait plus comme en Indochine de non-assistance au corps expéditionnaire en danger, c'était encore pire, il s'agit d'armes destinées en partie à tuer les soldats des garnisons françaises en Algérie⁴¹ ». Cet incident écorne encore plus la relation entre la France et ses alliés, Felix Gaillard déclarant: « si un jour le Pacte atlantique tombait dans la poussière, nous connaîtrions les artisans de son échec⁴² ».

Cette « crise tunisienne » entre la France et ses alliés anglo-saxons se prolonge en janvier 1958 après le bombardement français de la ville de Sakhiet-Sidi-Youssef⁴³.

Au lendemain de cette action militaire, Américains et Britanniques proposent en effet de mettre en place une mission de bons offices pour éviter toute escalade entre les gouvernements français et tunisien.

Cette proposition est perçue par les Français comme une nouvelle ingérence anglo-saxonne dans le règlement d'un conflit qui se déroule dans son arrière-cour. Elle se double d'une importante maladresse, celle de proposer que cette mission soit confiée à un diplomate américain, fin connaisseur de l'Afrique du Nord, mais qui s'était illustré durant la Seconde Guerre mondiale pour avoir soutenu le général Giraud.

Après huit semaines de tractations diplomatiques, cette mission de bons offices provoque une grave crise institutionnelle en France et *in fine* contribue au retour au pouvoir du général de Gaulle.

Ainsi alors que la France a été la principale instigatrice de l'implication des Etats-Unis dans la défense du continent européen grâce à la signature du Traité de Washington, la décennie 1950 est marquée par une rapide dégradation de la place de la France au sein de la nouvelle organisation et par une montée des ressentiments français à l'encontre de l'Alliance.

⁴¹ COGAN, *op.cit.*, p.206.

⁴² *Id.*

⁴³ Le 11 janvier 1958, 300 combattants algériens provenant de la localité tunisienne de Sakhiet-Sidi-Youssef attaquent en territoire algérien une patrouille de 50 soldats français. Puis le 8 février un avion français est touché par une mitrailleuse également postée dans cette ville. En représailles, le général Jouhaud, sans validation formelle de l'autorité politique décide de déclencher un raid de représailles, dont le bilan humain est lourd (entre 72 et 75 morts) et provoque l'émoi de la communauté internationale.

Comme le note Frédéric Bozo, « la France incapable d'apporter à l'OTAN, entre deux guerres coloniales, une contribution suffisante par rapport au rôle qu'elle entendait exercer dans la défense occidentale et au statut international auquel elle aspirait, trop faible pour pouvoir concilier ses obligations en Europe et sa présence Outre-Mer, la France s'enfermait dans une logique d'insatisfaction la conduisant insensiblement à une modification radicale de sa participation à l'OTAN⁴⁴ ».

⁴⁴ BOZO Frédéric, *La France et l'OTAN : de la guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, p.45.

2. 1958-1966 : chronique d'une séparation

Avec l'instauration de la V^e République débute une nouvelle période de la jeune histoire de l'Alliance atlantique. Prenant acte de la multiplication des désaccords et du caractère insurmontable de certains d'entre eux, le général de Gaulle décide d'engager le lent processus de retrait de la France des « commandements intégrés ».

2.1. Les prémices de la rupture : le mémorandum du 17 septembre 1958

Lorsqu'il revient au pouvoir à l'issue des événements du 13 Mai 1958, le général de Gaulle a une vision très claire des objectifs à atteindre en matière de politique atlantique. Il faut que la France se libère « de l'état de dépendance à l'égard des Etats-Unis dans lequel s'est laissée enfermée la IV^e République» et que l'Alliance se transforme, car elle ne correspond plus à la situation internationale.

Pour le fondateur de la V^e République, le contexte international n'est plus celui de 1949. En effet, avec le lancement de Spoutnik, le 4 octobre 1957, s'est ouverte l'ère spatiale dominée alors par les Soviétiques. Pour la première fois dans l'histoire le territoire des Etats-Unis peut être directement atteint par les fusées intercontinentales.

Ce changement majeur remet en cause la puissance et la domination américaines sur l'Occident. Ainsi « l'opinion publique découv[r]e la nouvelle puissance soviétique et le prestige américain [est] fortement ébranlé⁴⁵ ».

Cette remise en question de la puissance américaine concerne également le domaine économique. A partir de 1958, la balance des paiements des Etats Unis devient en effet brutalement et durablement déficitaire. En parallèle, les pays de l'Europe occidentale achèvent leur reconstruction et améliorent leur situation économique. De fait la relation économique transatlantique se trouve rééquilibrée et le spectre de « l'assistanat » américain s'éloigne pour les pays européens.

Par ailleurs, « l'équilibre de la terreur » qui s'établit entre les deux Grands, remet en cause le bienfondé de l'OTAN et la probabilité d'interposition américaine en cas d'agression soviétique⁴⁶.

⁴⁵ KITSIKIS Dimitri, *L'attitude des Etats-Unis à l'égard de la France de 1958 à 1960*, Paris, Revue française de science politique, 1966, p.687.

⁴⁶ « A partir du moment où les Soviets ont acquis ce qu'il faut pour exterminer l'Amérique, tout comme celle-ci a les moyens de les anéantir, peut-on penser qu'éventuellement les deux rivaux en viendraient à se frapper l'un

Le général de Gaulle pressent l'effritement du Bloc soviétique : « il semble maintenant invraisemblable que, du côté soviétique, on entreprenne de marcher à la conquête de l'Ouest » et « tout donne à croire que l'Est ressentira de plus en plus le besoin et l'attrait de la détente ».

Le 17 juin 1958, réunissant ses ministres, le général de Gaulle présente les bases de sa politique internationale. Il déclare : « notre place dans l'organisation doit être reconsidérée. Les Américains disposent dans l'organisation des commandements d'une prépondérance écrasante. Nous sommes l'objet d'une discrimination qui n'est pas acceptable. [...] L'essentiel des conceptions de défense commune nous échappe. [Le SACEUR] dispose de moyens dont l'utilisation échappe complètement à notre décision. [...] Nous ne pouvons admettre cette exclusive dont nous sommes l'objet en matière de guerre atomique. [...] Sans nous, l'OTAN n'existerait pas⁴⁷ ».

A l'été 1958, le général de Gaulle entame une série d'entretiens, en particulier avec le secrétaire d'Etat américain, John Foster Dulles, au cours de laquelle sont exposées les principales récriminations de la France.

La volonté du général de Gaulle de transformer l'Alliance se trouve encore renforcée par deux crises internationales survenues peu de temps après son retour au pouvoir. Ces crises se déroulent au Moyen-Orient et en Asie et marquent, une fois encore, les tensions et les divergences existant entre la France et ses alliés britanniques et américains.

Aux yeux du général de Gaulle, la crise moyen-orientale de l'été 1958 « constitue une illustration en vraie grandeur de la médiocre influence de la France auprès de ses alliés [...] et, plus gravement, du caractère limité de son autonomie stratégique »⁴⁸. En effet, face à l'activisme de Nasser et à la progression de l'influence soviétique au Moyen-Orient, sans consulter la France, Britanniques et Américains décident de déployer des troupes en Jordanie et au Liban, pourtant zone d'influence française.

l'autre, sinon en dernier ressort ? Mais qu'est-ce qu'il les retiendrait de lancer leurs bombes entre eux deux, autrement dit sur l'Europe orientale et occidentale. Pour les Européens de l'Ouest, l'OTAN a donc cessé de garantir leur existence. » in DE GAULLE Charles, *Mémoires d'espoir : le renouveau 1958-1962*, Paris, Plon, 1970, p.213.

⁴⁷BOZO, *Deux stratégies pour l'Europe : De Gaulle, les Etats-Unis et l'Alliance atlantique 1958-1969*, Paris, Plon, 1996, p.31.

⁴⁸*Ibid*, p. 35.

La diplomatie française réagit très sèchement à cette intervention. Le général de Gaulle décide d'envoyer des bâtiments de la marine française au large du Liban en ayant pour consigne de limiter au minimum les contacts avec les marines britanniques et américaines.

Plus grave encore aux yeux du président du Conseil, sans en informer les autorités françaises, les Américains ont utilisé la base aérienne d'Evreux pour mener les opérations.

Pour le général de Gaulle, cette nouvelle crise illustre l'absence de reconnaissance du rôle international de la France par ses alliés. Plus encore, elle met en lumière la nécessité pour la France de recouvrer son indépendance stratégique.

Quant à la crise de Quemoy et Matsu qui oppose les Etats-Unis à la Chine, elle est également la preuve que le périmètre géographique couvert par l'OTAN est trop étroit, alors qu'à l'ère nucléaire, les interventions américaines dans le monde sont susceptibles d'entraîner leurs alliés.

Ainsi quelques mois après son retour au pouvoir, les principaux éléments à l'origine des ressentiments du général de Gaulle à l'encontre de l'OTAN sont posés. En effet, « De Gaulle retenait que la France n'était réellement maîtresse ni de sa sécurité ni de sa souveraineté alors que, par ailleurs, la garantie militaire américaine s'émoissait du fait des nouveaux équilibres stratégiques⁴⁹ ».

Cette nouvelle vision de la relation entre la France et ses alliés occidentaux se trouve toute entière résumée dans un mémorandum adressé le 17 septembre 1958 au président américain Eisenhower et au Premier ministre britannique Macmillan. Ce document constitue « probablement le document le plus important de la politique étrangère de la V^e République⁵⁰ ».

En quelques mots rédigés de la main du général (cf. annexes), la France « hisse les couleurs »⁵¹ en faisant part de ses revendications à ses partenaires.

Celles-ci portent sur trois points : la demande d'élargissement de la compétence géographique de l'OTAN, la remise en question de l'intégration militaire et du monopole atomique américain, enfin l'exigence d'une association de la France à une direction politique et stratégique du monde libre.

⁴⁹ BOZO, *op.cit.*, p.68.

⁵⁰ VAÏSSE Maurice, MELANDRI Philippe et BOZO Frédéric (dir.), *op.cit.*, p.219.

⁵¹ DE GAULLE, *op.cit.*, p.214.

La première revendication vise à mettre en place une coordination politique en dehors de la zone couverte par le Traité de Washington. Cette solidarité a cruellement manqué aux pays de l'OTAN lors de la crise de Suez et lors des crises de l'été 1958.

La deuxième revendication, celle du rejet de l'intégration en temps de paix des moyens militaires est, elle, nouvelle et marque une rupture par rapport à la IV^e République. Elle trouve son origine dans la vision gaullienne de l'indépendance nationale, mission prioritaire de l'Etat, et que le général de Gaulle place au cœur de sa politique.

Le général de Gaulle déclare ainsi le 3 novembre 1959 :

« si on admettait pour longtemps que la défense de la France cessât d'être dans le cadre national et qu'elle se confondît, ou se fondît, avec autre chose, il ne serait pas possible de maintenir chez nous un Etat. Le Gouvernement a pour raison d'être, à toute époque, la défense de l'indépendance et de l'intégrité du territoire... En France en particulier, tous nos régimes sont venus de là. Si vous considérez notre histoire, vous discernez qu'à l'origine de l'Etat et celle des régimes qui l'ont tour à tour assumé, il y eut toujours des préoccupations ou des nécessités de défense. Inversement, toute invasion, tout désastre national ont amené infailliblement, la chute du régime du moment. Si donc un gouvernement perdait sa responsabilité essentielle il perdrait, du même coup, sa justification. Dès le temps de paix, il serait bientôt admis qu'il ne remplit pas son objet ».

Pour le général de Gaulle, la défense de la France doit avoir une dimension prioritairement nationale : « il faut que la défense de la France soit française [...]. Un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre [...]. S'il en était autrement, notre pays serait en contradiction avec tout ce qu'il est depuis ses origines, avec son rôle, avec l'estime qu'il a de lui-même, avec son âme». Et de conclure, « le système que l'on a appelé intégration a vécu ».

Toutefois, « l'indépendance nationale n'est pas l'isolement⁵² ». En effet « si la souveraineté est le critère absolu, si l'indépendance est un impératif catégorique, cette conception va de pair avec la nécessaire solidarité, avec l'indispensable loyauté, avec la fidélité aux engagements solennels⁵³ ». Pour le fondateur de la V^e République, il ne s'agit pas de rejeter toute alliance, mais de chercher à combiner les efforts de défense des pays européens. Comme

⁵² VAISSE Maurice, *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998, p.115.

⁵³ VAISSE Maurice, MELANDRI Philippe et BOZO Frédéric (dir.), *op.cit.*, p.219. p.222.

le note Henry Kissinger, « De Gaulle n'était pas antiaméricain par principe. Il entendait coopérer chaque fois que les intérêts de la France et de l'Amérique convergeait réellement⁵⁴ ».

Plus encore, l'arrivée de l'armement nucléaire, renforce encore ce besoin d'indépendance et ce rejet de toute forme d'intégration. Pour le général de Gaulle, la France ne peut être dépendante d'une hypothétique protection américaine. Marqué par l'expérience de deux guerres mondiales⁵⁵ et les événements internationaux récents, le général de Gaulle considère que l'intégration, encore moins dans un contexte atomique, n'est pas en mesure d'assurer la protection de la France.

La dernière revendication, celle de l'association de la France à la direction du monde libre est, elle, ancienne mais reprend de l'actualité en 1958. Il s'agit en particulier d'insérer la France au sein d'un *Standing Group* atomique. En effet l'année 1957, a été marquée par un renforcement des liens entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis qui laissent penser à la mise en place d'un directoire du monde occidental duquel la France semble exclue.

La plupart des propositions formulées dans le mémorandum sont inacceptables pour les Alliés. Washington rejette l'idée d'une concertation tripartite, au motif que celle-ci risque de froisser les susceptibilités des autres alliés. Quant à la proposition relative au partage des responsabilités nucléaires, elle n'est même pas évoquée dans la réponse américaine.

Mais le plus important pour le général de Gaulle n'est pas de faire du mémorandum une base de négociation, qu'il ne recherche pas véritablement. Il s'agit plus de prendre date, de poser les jalons qui aboutiront à la décision prise en 1966.

Du fait du contexte international et militaire, le général de Gaulle préfère ne pas accélérer le processus de retrait de l'organisation. En effet, la France ne dispose pas encore d'une force de frappe nucléaire et la guerre l'Algérie continue d'entraver sa liberté d'action sur la scène internationale.

⁵⁴ KISSINGER, *op.cit.*, p.545.

⁵⁵ « « Pourquoi » demande Eisenhower « doutez-vous que les Etats-Unis confondent leur sort avec celui de l'Europe ? » Je réponds : « Si l'Europe, roulant au malheur, devait être un jour tout entière conquise par vos rivaux, il est vrai que les Etats-Unis seraient bientôt mal en point. [...] Mais entre le début et la fin du compte, qu'advierait-il de mon pays ? Au cours des deux guerres mondiales, les Etats-Unis furent les alliés de la France et celle-ci [...] n'oublie pas ce qu'elle a dû à leur concours. Mais elle n'oublie pas non plus que, pendant la Première, celui-ci ne lui est venue qu'après trois longues années d'épreuves qui faillirent lui être mortelles et que pendant la Seconde, elle avait été écrasée avant votre intervention. Dans cette contestation ne voyez pas [...] le moindre reproche. Car je sais [...] ce qu'est un Etat [...]. Il peut en aider un autre, non point s'identifier à lui. Voilà pourquoi, bien que fidèle à notre alliance, je n'admets pas, pour la France, l'intégration dans l'OTAN » in DE GAULLE, *op.cit.*, p.226.

Toutefois, la France enclenche, par petites touches, le processus de retrait militaire. Les forces navales de Méditerranée sont ainsi retirées du commandement de l'OTAN le 7 mars 1959. Puis, malgré les avis favorables des aviateurs français, le général de Gaulle refuse la participation entière de la France à la défense aérienne intégrée (*NATINAD, NATO Integrated Air Defense*).

Cette volonté française de se retirer de la structure militaire intégrée se manifeste également par la non-réaffectation au commandement OTAN des divisions retirées d'Algérie à partir de 1962, par la non affectation des forces françaises à la « défense de l'avant » mise en place par le *SACEUR* le long du rideau de fer, et enfin par le retrait de la flotte française de l'Atlantique en 1964.

2.2. Oppositions stratégiques et diplomatiques

2.2.1. « Europe européenne » contre « grand dessein »

A partir du début des années 1960, et notamment à compter de l'arrivée au pouvoir de J.F. Kennedy, le fossé entre la France et les Etats-Unis se creuse encore.

Cette opposition entre les deux alliés ne se limite pas à un simple conflit d'intérêts, mais révèle deux visions antinomiques de l'ordre international. En effet, « l'Amérique de Kennedy qu'anime un internationalisme à la fois idéaliste et hégémonique, est prête à porter tout le fardeau du monde », tandis que « De Gaulle, avec les ressources qui sont celles d'une puissance moyenne, entend donner [à la France] un rôle à la mesure de sa grandeur, celui d'une puissance mondiale⁵⁶ ». Comme le résume H. Kissinger, avec le retour au pouvoir du général de Gaulle, la France soulève « le problème philosophique de la nature de la coopération atlantique en des termes qui se transformèrent en lutte pour le leadership en Europe, tandis que l'Amérique refaisait connaissance avec le style classique de la diplomatie européenne⁵⁷ ».

Au-delà de l'opposition sur l'organisation de l'espace euro-atlantique, « l'interaction de la modestie personnelle alliée à l'arrogance historique de la direction américaine, et de

⁵⁶KISSINGER Henry, *Diplomatie* (traduit de l'anglais (Etat-Unis) par Marie-France de Paloméra), Paris, Fayard, 1996, p.542.

⁵⁷ Id.

l'arrogance personnelle empreinte d'humilité historique de De Gaulle [creuse] un abîme psychologique entre l'Amérique et la France⁵⁸».

Cet affrontement de deux visions de l'ordre international se déroule sur deux champs, celui de l'Alliance atlantique à proprement parler, mais aussi celui de la construction européenne, deux dossiers internationaux fortement imbriqués.

La nouvelle conception américaine du rôle de l'Alliance est formulée en mars 1961 par l'ancien Secrétaire d'Etat Dean Acheson, que le président Kennedy charge de rédiger un rapport consacré aux relations transatlantiques. Dans une approche globale particulièrement ambitieuse, Dean Acheson lie les dimensions économiques, politiques et militaires des relations transatlantiques et vise ainsi à réaffirmer le leadership américain sur cette « communauté atlantique », au sein de laquelle prédomineraient les Etats Unis sur une Europe intégrée « c'est-à-dire débarrassée des logiques nationales jugées archaïques⁵⁹».

Toutefois, si le président Kennedy cherche à susciter l'émergence d'une communauté atlantique, cette communauté n'a rien d'égalitaire, bien au contraire, elle doit être un outil au service de la réaffirmation de la puissance des Etats-Unis.

D'un point de vue militaire, Dean Acheson tire également les leçons du nouvel équilibre international et des crises internationales récentes en préconisant le renforcement des forces conventionnelles en Europe pour éviter aux Etats Unis une montée aux extrêmes nucléaires devenue intenable.

La nouvelle administration américaine est bien consciente que ce projet risque de heurter la position française, exprimée à plusieurs reprises par le général de Gaulle. Les Américains cherchent alors en vain à prendre en compte les revendications françaises et à ménager un allié incontournable dans l'objectif d'édification d'une communauté atlantique.

Malgré des relations personnelles plutôt bonnes entre le général de Gaulle et le président Kennedy, comme en atteste le succès médiatique de la visite en France du président américain au printemps 1961, le général de Gaulle constate que rien ne change véritablement dans la politique américaine. En effet, les Américains refusent toujours de se sentir liés par un quelconque engagement à consulter leurs alliés en cas de crise internationale. Comme le note H. Kissinger, « dans l'optique américaine une alliance s'apparentait à une société par actions :

⁵⁸ *Ibid.* p.543.

⁵⁹ BOZO, *op.cit.*, p. 70.

l'influence au sein de ladite société reflétait, par la force des choses, le portefeuille de chaque membre et devrait être calculée proportionnellement à la contribution concrète de chaque nation de l'entreprise commune⁶⁰». Cette conception du partage des rôles au sein de l'Alliance n'est bien sûr pas acceptable pour la France.

L'opposition entre Français et Américains sur l'organisation de l'Alliance déborde alors sur le champ de la construction européenne.

Pour le général de Gaulle, « il s'agit que l'Europe se fasse pour être européenne. Une Europe européenne signifie qu'elle existe par elle-même et pour elle-même, autrement dit, qu'au milieu du monde elle ait sa propre politique⁶¹ ». Ce projet européen va à l'encontre de la vision américaine d'une communauté transatlantique sous leadership américain.

Aux yeux du général de Gaulle, les dossiers de la construction européenne et de l'évolution de l'alliance atlantique sont inextricablement liés, car « il ne peut y avoir de personnalité politique de l'Europe, si l'Europe n'a pas sa personnalité au point de vue de la défense » et de poursuivre, « cette personnalité de défense est d'autant plus indiquée que l'Europe forme un tout stratégique. Elle est le terrain d'une seule et même bataille. L'Amérique peut perdre la bataille de l'Europe sans disparaître. L'Europe ne le peut pas⁶² ». Si l'Europe se fait, « il faut une autre Otan », car l'Otan, « ce n'est pas la défense de l'Europe par l'Europe, c'est la défense de l'Europe par les Américains ».

A partir de 1962, le général de Gaulle multiplie alors les initiatives européennes. Celles-ci doivent permettre à l'Europe de devenir une véritable puissance mondiale. Cette politique est formulée par les différents plans Fouchet, feuilles de route proposées par la France à ses partenaires européens.

Cette politique volontariste n'est pas sans inquiéter les Américains, qui considèrent que l'émergence d'une politique de défense commune remettrait en cause l'Otan et plus largement serait contraire aux intérêts américains.

Le général de Gaulle continue de tracer les lignes de sa politique européenne. En particulier à l'occasion d'une conférence de presse le 15 mai 1962, sont exprimés sans ambiguïté les objectifs de sa politique européenne : « l'un des buts essentiels de la France [...] c'est que

⁶⁰ KISSINGER, *op.cit.*, p.543.

⁶¹ Discours, Strasbourg, 7 avril 1947, DM, II, p. 53-54.

⁶² Note au sujet de l'Europe, 17 juillet 1961, LNC p. 107.

l'Europe puisse agir dans le monde, se défendre par elle-même [...]. Or les tenants de la supranationalité, souhaitent en réalité le maintien de l'emprise américaine. Quant à l'Alliance, elle est à revoir du fait de l'affaiblissement irrémédiable de la garantie américaine et de la nécessaire unification de l'Europe occidentale⁶³».

Face à cette remise en cause du rôle des Etats-Unis sur le Vieux Continent, la réponse du président américain ne se fait pas attendre. Le président Kennedy reproche au président français de demander à la fois aux Etats-Unis de protéger l'Europe face à la menace soviétique tout en restant à l'écart de ses affaires en temps de paix, ce que les Américains ne peuvent accepter.

En réponse au projet français, le 4 juillet 1962, J.F. Kennedy prononce à Philadelphie un discours dans lequel il présente son « grand dessein » pour l'espace transatlantique et proclamant une « déclaration d'interdépendance euro-américaine⁶⁴ ». Ce discours reste toutefois d'une faible portée pratique, les Américains cherchant toujours à imposer leur leadership plutôt qu'à instaurer une relation équilibrée avec les Européens.

De fait, la tentative d'unification de l'Europe occidentale du général de Gaulle est contraire à la « déclaration d'interdépendance » du président Kennedy.

Les Américains veulent être partie prenante au projet d'unification du continent européen et leur « intérêt [...] consiste à éviter que l'Europe des Six ne se transforme en une entité stratégique autonome qui modifierait radicalement la donne transatlantique et compromettrait la prééminence américaine en Europe⁶⁵ ». Ils considèrent que l'unification du continent européen nécessite que la Grande-Bretagne rejoigne l'Europe des Six mais le général de Gaulle y est fermement hostile comme il le déclare dans sa conférence de presse du 14 janvier 1963.

⁶³ BOZO, *op.cit.*, p.88.

⁶⁴ Le président Kennedy déclare ainsi « *I will say here and now, on this Day of Independence, that the United States will be ready for a Declaration of Interdependence, that we will be prepared to discuss with a united Europe the ways and means of forming a concrete Atlantic partnership, a mutually beneficial partnership between the new union now emerging in Europe and the old American Union founded here 175 years ago* » (<http://www.presidency.ucsb.edu/ws/?pid=8756>).

⁶⁵ BOZO, *op.cit.*, p.89.

De manière spectaculaire, la France rejette alors le projet américain de « grand dessein » et ne cesse de marquer sa volonté de modifier profondément les liens transatlantiques⁶⁶.

Une fois encore, le président Kennedy exprime son incompréhension vis-à-vis de la politique du général de Gaulle, dont l'attitude est perçue comme une volonté manifeste de pousser les Américains hors du continent européen pour des motifs à la fois militaires, stratégiques mais aussi économiques, les contentieux commerciaux se multipliant dans le même temps également entre les Etats-Unis et les Européens⁶⁷, notamment en matière agricole.

Ainsi à partir des années 1960, la France et les Etats-Unis connaissent plusieurs mois d'affrontements politiques sur l'organisation de l'espace euro-atlantiques qui pèsent lourdement sur la décision de retrait des commandements intégrés.

2.2.2. L'isolement européen

Les pays européens sont assez prudents face aux propositions françaises formulées dans les plans Fouchet. Ils ne partagent que partiellement la vision de la France et considèrent que les Etats-Unis doivent continuer à jouer un rôle clé dans la défense du continent européen.

Entre 1963 et 1964, le général de Gaulle tente une nouvelle fois de rallier l'Allemagne fédérale à son projet, celle-ci devenant un nouvel enjeu de la lutte d'influence que se livrent Français et Américains.

Après plusieurs mois d'échanges avec l'Allemagne et le chancelier Adenauer, est conclu le traité de l'Elysée qui organise la relation franco-allemande, crée des mécanismes de consultation politiques, et dans le domaine militaire pose les principes d'un rapprochement des doctrines et aboutit à la mise sur pied d'une stratégie de l'avant commune.

Toutefois, de Gaulle et Adenauer ne tirent pas les mêmes enseignements de la conclusion de ce traité : « pour de Gaulle, le traité franco-allemand est un *ersatz* du plan Fouchet, il doit servir à l'émancipation de l'Europe et favoriser le rééquilibrage de l'Alliance atlantique. Pour

⁶⁶ Comme le note F. Bozo : « tout se passe comme si [...] de Gaulle avait soudainement révélé les limites de la puissance américaine, brutalement remerciés de ce qu'ils avaient fait pour l'Europe depuis le plan Marshall par une marque de méfiance difficilement supportable de la part d'un allié » (in BOZO, *op.cit.*, p.104).

Adenauer, il est un moyen de pression sur les Etats-Unis et un instrument pour rehausser le statut de l'Allemagne⁶⁸».

La RFA refuse de choisir entre les projets européens et atlantistes. Ainsi au grand dam de la diplomatie française et afin de ménager les Etats-Unis, qui considèrent le traité de l'Elysée comme « une opération destinée à détourner l'Allemagne de l'Alliance atlantique »⁶⁹, les Allemands ajoutent un préambule au traité de l'Elysée dans lequel il est rappelé que « l'Allemagne poursuit son projet de renforcer la défense commune dans le cadre de l'Alliance de l'Atlantique Nord et l'intégration des forces des Etats-membres du Pacte [ainsi que] l'unification de l'Europe en y admettant la Grande- Bretagne »⁷⁰.

L'échec des plans Fouchet et le succès en demi-teinte du Traité de l'Elysée conduisent le général de Gaulle à constater l'isolement de la France sur la scène européenne. Le projet français d'un rééquilibrage de l'Alliance au profit des Européen au sein de l'Alliance semble alors inatteignable.

2.2.3. Désaccords sur la réponse à la menace soviétique

2.2.3.1. Le débat sur la « riposte graduée »

Aux yeux des Américains, l'équilibre nucléaire qui s'instaure avec les Soviétiques rend inévitable un changement de la doctrine d'emploi de l'arme nucléaire. Cette révision prend la forme du concept de « riposte graduée » formulé à partir de 1961 par l'administration Kennedy.

Cette nouvelle doctrine implique de repousser le seuil d'emploi de l'arme nucléaire. Elle nécessite le renforcement de la défense conventionnelle et l'intégration des forces conventionnelles en Europe afin de retarder la nucléarisation du conflit. Elle suppose une centralisation de la décision de l'emploi des forces nucléaires au sein de l'OTAN et donc incite les Américains à chercher à restreindre l'accès au club nucléaire. Dans ce cadre, comme le déclare le 5 mai 1962 à Athènes le secrétaire d'Etat américain Robert McNamara, des

⁶⁸ VAISSE Maurice, *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998, p.259

⁶⁹ *Id.*

⁷⁰ BOZO Frédéric, *Deux stratégies pour l'Europe : De Gaulle, les Etats-Unis et l'Alliance atlantique 1958-1969*, Paris, Plon, 1996, p.105

forces nucléaires indépendantes au sein de l'Alliance sont « coûteuses, sujettes à l'obsolescence et manquant de crédibilité dissuasive⁷¹ ».

Officiellement la France ne réagit pas à cette prise de position du chef de la diplomatie américaine. Néanmoins, ce concept de *flexible response* est manifestement contraire à la politique de dissuasion nucléaire que le général de Gaulle entend mettre en place et qui constitue la pierre angulaire de la politique de la défense de la France au détriment des forces conventionnelles.

De fait, les Français se lancent dans une politique d'obstruction systématique au projet américain d'inscription de la riposte graduée dans le cadre doctrinal de l'Otan. A leurs yeux, le nouveau concept proposé par les Américains dans le document MC 100/1 est en effet contraire à la sécurité des pays européens en renforçant l'hypothèse d'une invasion des pays d'Europe occidentale.

Au sein de l'Alliance, la Grande-Bretagne et l'Allemagne sont assez proches de la position française ce qui conduit les Américains à reporter l'adoption de cette nouvelle doctrine.

2.2.3.2. Une solidarité occidentale en trompe-l'œil

Lors des crises qui jalonnent la guerre froide, les pays de l'Alliance peinent à afficher des positions totalement convergentes, ce qui illustre aux yeux du président français toutes les limites de l'intégration.

A l'occasion de la crise de Berlin, qui se déroule entre novembre 1958 et janvier 1963, la France choisit de mener une politique de fermeté, tandis que les Etats-Unis se montrent plus mesurés. La diplomatie française accuse alors le président Kennedy de vouloir passer outre ses alliés européens, en privilégiant un échange bilatéral direct avec les Soviétiques susceptible de se faire au détriment de l'Europe occidentale. La tension entre la France et les Etats Unis est alors à son comble, les « Américains sont littéralement excédés par l'attitude de Paris. Rusk en a « assez de De Gaulle », la France bloque tout et menace la cohésion occidentale⁷² ».

Pour le général de Gaulle, cette attitude des Américains dans la crise berlinoise illustrent leur incapacité à s'engager effectivement pour la défense de l'Europe occidentale.

⁷¹ COGAN, *op.cit.*, p.82.

⁷² BOZO, *op.cit.*, p.81.

En revanche, lorsque la crise des missiles soviétiques à Cuba se déclenche le 16 octobre 1962, les Etats-Unis affichent une grande fermeté vis-à-vis de l'URSS. Les Français expriment une nouvelle fois et très rapidement leur solidarité avec les Etats-Unis, « les responsables américains [sont alors] stupéfaits de l'appui sans réserve du général [de Gaulle]⁷³ ».

Malgré la solidarité face à la menace soviétique, la crise de Cuba ne renforce pas pour autant le lien transatlantique. La France et les Etats-Unis tirent en effet des enseignements inverses de la crise.

Pour le général de Gaulle, cette crise illustre une fois encore l'unilatéralisme et le caractère variable de l'engagement américain, celui-ci fluctuant en fonction de la proximité de la menace. A l'issue de cette crise, le président français décide donc d'amplifier sa politique de rupture avec les Anglo-Saxons et tente de réduire le « protectorat américain » sur l'Europe devenu inefficace.

En revanche, aux yeux du président américain, la crise de Cuba valide les choix stratégiques des Etats-Unis et l'incite à poursuivre dans son projet de transformation de la stratégie de l'Alliance. Pour le président Kennedy les Soviétiques ont en effet cédé grâce à la crédibilité de la dissuasion nucléaire américaine couplée à la présence d'importantes forces conventionnelles pour assurer le blocus de Cuba et donc grâce à la *flexible response*.

2.3. Une divergence insurmontable : la question nucléaire

Les ambitions nucléaires françaises, amplifiées par le retour au pouvoir du général de Gaulle, qui fait de la « force de frappe » un pilier de sa politique de défense⁷⁴, sont le principal ferment de discorde entre les Alliés⁷⁵. Le contexte nucléaire aggrave en effet les tensions entre les alliés. Comme le note Charles Zorgbibe, les armes nucléaires « amplifient l'acuité des dilemmes et les conséquences des options⁷⁶ ».

2.3.1. La question de la coopération nucléaire : alliés mais pas trop....

⁷³ KISSINGER, *op.cit.*, p.545.

⁷⁴ Sur le programme nucléaire français cf. VAÏSSE Maurice, *Le choix atomique de la France (1945-1958)*, Paris, Vingtième siècle. Revue d'histoire, 1992, p. 21-30.

⁷⁵ « les affaires atomiques ont occupé une grande place dans nos rapports et nos discussions avec les Etats-Unis pendant la présidence de John Kennedy, une place plus grande qu'à aucune autre époque, soit avant, soit après. [...] C'était principalement de l'engagement américain pour la défense de l'Europe qu'il s'agissait [...] La discussion [...] ne pouvait comporter de conclusion, ou plutôt que nous ne pouvions que conclure à l'impossibilité d'un engagement ferme et irrévocable, le seul pouvant constituer la véritable garantie » in COUVE de MURVILLE Maurice, *Une politique étrangère 1958-1969*, Paris, Plon, 1971, p.99

⁷⁶ ZORGBIBE Charles, *Histoire de l'Otan*, Paris, Editions Complexe, 2002, p.110.

La coopération nucléaire des Etats-Unis avec leurs alliés européens est exclue par la loi MacMahon de 1946. Celle-ci énonce que « jusqu'à ce que le Congrès déclare par résolution conjointe que les mesures de sécurités internationales ont été établies contre l'emploi de l'énergie atomique à des buts destructifs, il n'y aura aucun échange avec d'autres nations en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie atomique à des fins industrielles ». Cette attitude restrictive est en contradiction avec le principe même d'une alliance militaire, car elle conduit à priver les Européens d'un armement leur permettant de juguler la menace nucléaire soviétique.

Face au caractère difficilement tenable de cette position et sous la pression d'une partie des autorités politiques et militaires américaines, un premier aménagement intervient en 1954 par l'accord dit « Acte sur l'énergie atomique » qui permet l'échange d'informations sur les caractéristiques externes des armes nucléaires.

Cette première ouverture est malgré tout insuffisante car elle exclut toujours la coopération en matière de conception et de fabrication des armes atomiques. Un amendement à ce dispositif est donc à nouveau apporté en 1958 par les autorités américaines et de nouvelles catégories d'informations susceptibles d'être échangées sont ajoutées.

Cette lente ouverture à la coopération concerne, en réalité, quasi exclusivement les Britanniques, en particulier après la crise de Suez. La France est, quant à elle, exclue de cette coopération. Les Américains tentent en effet de retarder les efforts nucléaires français. Ainsi « quand, en 1956, l'administration américaine se rendit compte que, pour le développement de son programme atomique, la France dépendait de l'Euratom, sous la forme d'une usine d'enrichissement de l'uranium financée au niveau européen, le président Eisenhower prit un décret abaissant le prix de vente de l'uranium destiné à des fins civiles, il faisait ainsi disparaître l'avantage financier que les autres Européens à s'associer au projet français⁷⁷ ».

Aux yeux des dirigeants américains, la France ne présente pas les garanties nécessaires. Parmi les raisons expliquant cette exclusion figure la suspicion largement répandue que l'appareil gouvernemental français est infiltré par les Soviétiques, méfiance que la présence de Frédéric Joliot-Curie, membre du bureau politique du parti communiste, à la tête du commissariat à l'énergie atomique (CEA) ne fait que renforcer.

⁷⁷ WALL, *op.cit.*, p.122.

Plus largement, la crainte de la prolifération des armements nucléaires en Europe est également à l'origine de cette exclusion française. Comme le note le général Norstad « si on faisait de la France un cas particulier pour un échange nucléaire, l'Allemagne pourrait nourrir des rancunes. [...] Même l'Italie pourrait demander pourquoi on fait de la France un cas particulier⁷⁸ ».

De fait, les critères autorisant la coopération sont difficilement accessibles à la France. Ainsi l'amendement de 1958 autorise une coopération dans le domaine militaire avec d'autres nations « dans le but d'échanger avec une [...] nation des renseignements réservés en ce qui concerne les armes atomiques [...] pourvu que cette nation ait fait des progrès substantiels dans le développement des armes atomiques »⁷⁹. Cette notion de « progrès substantiel » est très souvent employée par les Américains pour apporter leur assistance aux Britanniques.

Dans ce contexte défavorable, les négociations entre la France et les États-Unis en matière de coopération nucléaire avancent lentement. Comme le note Pierre Lellouche, s'engage dans les années 1960 « une course de lenteur entre offres américaines et décision française déjà arrêtée d'aller jusqu'au bout du programme atomique⁸⁰ ».

Malgré l'échec d'une négociation conduite entre la marine française et les autorités américaines dans le cadre de la conception d'un sous-marin lanceur d'engin, la signature d'un accord le 7 mai 1959 permet au CEA de bénéficier de la livraison de combustible nucléaire, mais sans échange d'informations et sous réserve d'application de mesures de sécurité.

Cette volonté américaine de retarder le programme nucléaire français est la source d'une certaine acrimonie des autorités françaises. Ainsi, le général de Gaulle écrit au président Eisenhower en mai 1959 pour lui reprocher « de garder ses secrets vis-à-vis de la France, ce qui nous oblige à les découvrir nous-mêmes et à grands frais⁸¹ ».

Par ailleurs, il refuse, en juin 1959, la présence sur le sol français de dépôts de charges nucléaires américaines, faute d'obtenir de la part des Américains le principe d'un accord du gouvernement français avant leur utilisation.

⁷⁸ COGAN, *op.cit.*, p. 261.

⁷⁹ COGAN, *op.cit.*, p. 106.

⁸⁰ LELLOUCHE Pierre, *L'allié indocile : la France et l'Otan, de la guerre froide à l'Afghanistan*, Paris, Editions du moment, p.45.

⁸¹ Id.

La réussite du premier tir nucléaire français le 13 février 1960 relance aux Etats-Unis la question de la coopération nucléaire avec la France. L'opposition combinée du SACEUR et du directeur de la *CIA* à toute ouverture conduit toutefois les Etats-Unis à refuser à nouveau toute aide à la constitution d'un arsenal nucléaire français.

L'arrivée au pouvoir de l'administration Kennedy renforce encore l'intransigeance américaine vis-à-vis du programme nucléaire français. Ainsi la mission conduite en mars 1962 par le général Lavaud, alors délégué général à l'armement et destinée à acquérir des technologies et des matériels pour la mise au point de la force de frappe française se heurte au refus des Américains (à l'exception notable de la vente des avions-ravitailleurs KC-135).

Le président Johnson entoure le programme nucléaire français des mêmes préventions que son prédécesseur. Le climat de défiance entre la France et les Etats-Unis autour de la question nucléaire atteint son paroxysme aux yeux de l'opinion publique française à l'occasion du survol du site de Pierrelatte le 17 juillet 1965⁸² par un avion américain.

Ainsi, la question de la collaboration technique dans le domaine nucléaire a été un facteur important de désunion entre les alliés.

2.3.2. « Force de frappe » contre « Force multinationale »

Entre 1960 et 1965, les Américains s'efforcent de mettre en place une force multilatérale (*Multilaterale Force* ou MLF), force nucléaire stratégique intégrée au service de l'OTAN. Les motivations américaines sont multiples. La MLF doit permettre « de rétablir la confiance dans la couverture nucléaire américaine de l'Europe, de satisfaire leur désir d'être associés aux décisions en matière de stratégies nucléaires, de décourager toute prolifération atomique et toute force de dissuasion autonome [...] et enfin renforcer la cohésion de l'Alliance »⁸³. Ce projet doit en outre permettre de « nucléariser » l'Alliance conformément à la volonté des premiers SACEUR.

Le projet de MLF connaît trois phases et recouvre des modalités de mise en œuvre complexes et fluctuantes⁸⁴.

⁸² JAUVERT Vincent, *L'Amérique contre de Gaulle – Histoire secrète (1961-1969)*, Paris, Seuil, 2000, p 134.

⁸³ VAÏSSE Maurice, MELANDRI Philippe et BOZO Frédéric (dir.), *op.cit.*, p.285.

⁸⁴ Comme le note M. Vaisse, p.372, « la MLF est à la fois « une force interalliée composée d'unités des forces stratégiques américaines et britanniques [...], une force multinationale composée de sous-marins à propulsion nucléaire et à équipages homogènes américains, anglais ou français, dotés de fusées *Polaris*, une force multilatérale composée de navires de surface manœuvrés par des équipages mixtes (appartenant à plusieurs

A chacune de ces phases, la France fait partie des opposants résolus à ce projet phare de la diplomatie transatlantique des Etats-Unis.

Le 16 décembre 1960, le secrétaire d'Etat américain, Christian Herter propose aux Alliés une première version de la MLF, au contour encore assez flou, en particulier sur le point critique de la décision d'emploi de cette force.

La France se montre assez réservée face à cette initiative. En effet, au même moment, s'engage en France la discussion parlementaire relative à la première loi de programmation militaire, dans laquelle la constitution d'une force de dissuasion est l'une des priorités. Par le vote de cette loi, la France signifie clairement aux Etats-Unis qu'elle entend se doter de son propre arsenal nucléaire. Pour préserver cette autonomie, elle subordonne son ralliement au projet américain de *MLF* à la réalisation de conditions inacceptables pour les Américains⁸⁵. Ces derniers ne poussent pas plus avant leur proposition, d'autant que la fin du mandat du président Eisenhower approche.

Le projet de *MLF* est relancé à l'occasion de la conclusion des accords de Nassau. Conclues en décembre 1962 ces accords permettent aux Britanniques de bénéficier de la livraison des missiles américains *Polaris* en échange de l'abandon de leurs missiles balistiques air-sol *Skybolt*, issus d'un programme lancé en partenariat entre ces deux Etats mais qui rencontre d'importantes difficultés de développement. L'adhésion des Britanniques à la *MLF* est la contrepartie à la livraison des *Polaris*, livraison contraire à la loi Mac Mahon

Comme le résume le général de Gaulle, les accords de Nassau visent à « constituer une force atomique, dite multilatérale dans laquelle l'Angleterre verse les moyens qu'elle a et ce qu'elle aura et où les Américains placent quelques-uns des leurs. Cette force multilatérale est affectée à la défense de l'Europe et elle dépend du commandement américain de l'OTAN », tandis que « la masse des moyens nucléaires américains, elle, demeure en dehors de la force multilatérale et sous les ordres directs du Président des Etats-Unis⁸⁶ ».

nations) et dotés de *Polaris* » (in VAISSE Maurice, *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998, p.372).

⁸⁵ VAISSE Maurice, MELANDRI Philippe et BOZO Frédéric (dir.), *op.cit.*, p.288.

⁸⁶ <http://fresques.ina.fr/de-Gaulle/fiche-media/Gaule00085/conference-de-presse-du-14-janvier-1963-sur-l-entree-de-la-grande-bretagne-dans-la-cee.html> (65ème minute)

Une nouvelle présentation du projet aux membres de l'Alliance est réalisée le 11 janvier 1963. Elle reçoit un accueil plutôt favorable de la plupart des alliés au premier rang desquels l'Allemagne⁸⁷.

En revanche, ce projet, qualifié alors de « farce multilatérale » par le général Gallois, ne peut recevoir l'accord de la France. A l'occasion d'une conférence de presse organisée le 14 janvier 1963, le général de Gaulle rejette avec fermeté⁸⁸ la proposition américaine pour des raisons à la fois techniques, stratégiques et politiques. Il déclare alors : « il ne nous serait vraiment pas utile d'acheter des fusées *Polaris* alors que nous n'avons ni les sous-marins pour les lancer, ni les têtes thermonucléaires pour les armer ». Plus important, la *MLF* est dans son principe même contraire à la doctrine prônée par le général de Gaulle depuis son retour au pouvoir : et qui « consiste [pour la France] à disposer de [sa] force atomique en propre »⁸⁹.

Le « non » français à la *MLF* ne met pas pour autant fin au projet américain. Le projet devient alors pour le président Kennedy un moyen de réaliser son « grand dessein », en isolant la France opposée à l'intégration de la Grande-Bretagne dans le marché commun et en faisant basculer la RFA dans le camp « atlantiste ».

Durant une année, les Américains s'efforcent de mettre sur pied la *MLF* en proposant de nouvelles modalités pratiques aux Allemands, principaux soutiens de ce projet, qui leur permet d'accéder indirectement au statut de puissance nucléaire.

Si après son refus exprimé début janvier la France observe une « attitude de simple réserve », celle-ci va entrer dans une épreuve de force avec les Américains. Pour la France, la *MLF* est devenu un projet exclusivement politique manifestant la volonté américaine d'organiser autour d'eux la défense du monde atlantique et rejoint le projet de « grand dessein ».

Les Français reçoivent le soutien des Britanniques mais aussi des Soviétiques, que le risque d'apparition d'un « futur condominium nucléaire germano- américain » inquiète.

⁸⁷ Comme le note M. Vaïsse, cette date n'est pas anodine dans la lutte d'influence que se livrent à distance la France et les Etats-Unis vis-à-vis de l'Allemagne fédérale « comment ne pas voir dans [la] proposition américaine, faite à la hâte, la volonté de Washington de couper l'herbe sous le pied à la grande célébration franco-allemande, qui doit avoir lieu quelques jours plus tard ? » VAISSE, *op.cit.*, p. 157.

⁸⁸ <http://fresques.ina.fr/de-Gaulle/fiche-media/Gaule00085/conference-de-presse-du-14-janvier-1963-sur-l-entree-de-la-grande-bretagne-dans-la-cee.html>

⁸⁹ <http://fresques.ina.fr/de-Gaulle/fiche-media/Gaule00085/conference-de-presse-du-14-janvier-1963-sur-l-entree-de-la-grande-bretagne-dans-la-cee.html> (67ème minute)

Pour contrecarrer le projet américain, la France exerce d'importantes menaces sur l'Allemagne pour l'inciter à construire une « Europe européenne », y compris en allant jusqu'à remettre en cause le marché commun agricole, voire le traité de l'Elysée.

Face à cette féroce opposition de la France à l'idée de voir l'Allemagne accéder à l'arme nucléaire (comme le rappelle le général de Gaulle à Dean Rusk le 14 décembre 1964), le président Johnson décide de mettre fin au projet de MLF.

Le jusqu'au-boutisme de la diplomatie française risque en effet de remettre en cause la réconciliation franco-allemande qui demeure prioritaire aux yeux de la diplomatie américaine⁹⁰ et de compromettre le cycle de négociation que les Américains tentent d'initier avec les Soviétiques sur la non-prolifération nucléaire.

Le projet de *MLF* a donc illustré durant cinq ans l'opposition insurmontable entre deux visions de la place de la dissuasion nucléaire au sein de l'Alliance. Comme le résume Henry Kissinger :

« le souci de la France et de la Grande Bretagne de ne pas perdre tout contrôle sur des décisions affectant leur destin était compréhensible et s'expliquait par les brulures de l'Histoire. Le souci de l'Amérique ne pas laisser les initiatives solitaires de ses alliés aggraver les périls de l'ère nucléaire se révélait tout aussi fondé [...] Comment concilier [ces] préoccupations ? L'Amérique tenta de résoudre le dilemme ; de Gaulle, le jugeant insoluble, chercha à renforcer l'indépendance de la France⁹¹».

Le 21 février 1966, constatant l'incompatibilité de sa politique avec celle poursuivie par ses alliés, le général de Gaulle annonce sa décision d'engager le retrait de l'organisation atlantique, sans remettre pour autant en cause le bien-fondé de l'Alliance atlantique. Il déclare ainsi :

⁹⁰ VAÏSSE Maurice, MELANDRI Philippe et BOZO Frédéric (dir.), *op.cit.*, p.301.

⁹¹ KISSINGER, *op.cit.*, p.549.

« la France, sans revenir sur son adhésion à l'Alliance Atlantique, [...] va d'ici au terme fixé comme ultime aboutissement de ses obligations, et qui est le 4 avril 1969, [...] continuer à modifier, les dispositions actuellement pratiquées, pour autant que ces dispositions la concernent. Autrement dit, ce qu'elle a déjà fait dans certains domaines, hier, elle le fera demain dans d'autres, en prenant, bien entendu, les dispositions voulues pour que les changements s'opèrent progressivement. Au total, il s'agit de rétablir une situation normale de souveraineté, dans laquelle ce qui est français, en fait de sol, de ciel, de mer, de force, et tout élément étranger qui se trouverait en France ne relèveront plus que des autorités françaises⁹²».

Le 7 mars 1966, le président de la V^e République précise sa pensée au président américain :

« la France se propose de recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté, actuellement entamé par la présence permanente d'éléments militaires alliés ou par l'utilisation habituelle qui est faite de son ciel, de cesser sa participation aux commandements « intégrés » et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'OTAN⁹³».

Le départ de la France ayant été anticipé, les réactions des Alliés à cette décision française sont relativement contenues, y compris aux Etats-Unis. Ainsi, alors même que le retrait français pose d'importants problèmes logistiques, juridiques, financiers et militaires, le président Johnson choisit de ne pas déclencher une nouvelle polémique avec la France et décide de faire accélérer le départ des troupes américaines du territoire français.

Débutent alors dans une « atmosphère lourde⁹⁴», les négociations nécessaires à la fixation du nouveau cadre organisant les relations entre l'OTAN et la France, qui demeure membre de l'Alliance.

⁹² <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0005/de-gaulle-et-les-etats-unis.html>

⁹³ DE GAULLE Charles, *Lettres, notes et carnets (janvier 1964-juin 1966)*, Paris: Plon, 1987, 366 p. JAUVERT Vincent, *L'Amérique contre de Gaulle – Histoire secrète (1961-1969)*, Paris, Seuil, 2000, 280 p.

⁹⁴ VAÏSSE Maurice, *La France et l'OTAN: une histoire*, Paris, Politique étrangère, 2009, no 4, p.864.

CONCLUSION

Entre 1949 et 1966, les causes du désamour croissant entre la France et l'OTAN sont donc profondes. Elles reposent sur des visions stratégiques divergentes, apparues, pour la plupart, dès les premiers temps de l'Alliance atlantique.

Le fondateur de la V^e République reprend à son compte les critiques exprimées par ses prédécesseurs à l'encontre de l'OTAN, que ce soit en matière nucléaire, de répartition des pouvoirs ou encore d'intégration.

Tirant profit d'un cadre institutionnel rénové, de la fin des guerres coloniales et d'un contexte économique et international favorable, le général de Gaulle parvient à pousser à plein les revendications qu'une IV^e République, trop affaiblie, n'a pas en été mesure de porter. En effet, comme le note Maurice Couve de Murville au sujet de la période précédant 1958 « ce n'était pas qu'au cours de cette période l'inspiration eût manqué, ni que les gouvernements ne se fussent orientés souvent dans la bonne direction [...]. Mais les conditions politiques étaient telles, l'instabilité gouvernementale un principe si affirmé et si parfaitement appliqué, que les meilleures intentions ne pouvaient avoir de suite. [...] L'audience [...] de la France atteignait le point le plus bas qu'elle ait peut-être jamais connu⁹⁵ ».

Tandis que la IV^e République fait preuve d'une « fidélité constante » à l'Alliance⁹⁶, le général de Gaulle, « dont les propositions dépassent le cadre de l'OTAN, stratégiquement trop étroit et dont il rejette la caractéristique principale : l'intégration militaire⁹⁷ », choisit de placer la défense de la France en dehors des institutions de l'Alliance et de la coopération européenne.

Le général de Gaulle clôt un chapitre tumultueux des relations entre la France et l'OTAN, mais en définitive, loin de constituer un divorce, la décision de 1966 est un tournant dans l'affirmation du rôle de la France dans la défense du bloc de l'Ouest.

Ainsi, une fois passé l'effet d'annonce initial, la France, en retrouvant son indépendance, contribue à la sécurité européenne « en jouant ce rôle spécifique et important de réserve au profit de la défense commune sur le théâtre Centre-Europe⁹⁸ ». Cette décision renforce indirectement le leadership américain sur le bloc Occidental et l'OTAN, comme en atteste l'adoption en 1967, de la doctrine de la riposte graduée.

⁹⁵ COUVE de MURVILLE, *op.cit.*, p.17.

⁹⁶ RIFKIN, *op.cit.*, p.258.

⁹⁷ BOZO, *op.cit.*, p.43.

⁹⁸ BOZO, *op.cit.*, p.90.

Par ailleurs, la France et l'OTAN mettent rapidement, en place des dispositifs avancés de coopération militaire, prévus notamment par les accords Ailleret-Lemnitzer. Ceux-ci permettent à la France de tenir activement son rang au sein de l'Alliance. De fait, « du point de vue militaire, la question de l'intégration sera déjà pour l'essentiel devenue à la fin des années 80, un faux problème dans les rapports entre la France et l'OTAN⁹⁹».

Toutefois, en se transformant en « totem » politique, la décision du général de Gaulle devient pour ses successeurs un héritage politique encombrant, les confrontant à un dilemme permanent vis-à-vis de l'Alliance, que Frédéric Bozo résume ainsi en 1991: « tant que l'OTAN demeurerait semblable à ce qu'elle était en 1966, [la] marginalisation de la France serait, au fond, sans conséquence. A partir du moment où apparaîtraient enfin les circonstances propices à l'évolution de l'OTAN selon les perspectives gaulliennes, Paris serait placé devant une alternative difficile : ne pas modifier sa position et laisser se construire sans elle une OTAN renouvelée [...] ; ou participer à cette évolution qu'elle avait toujours favorisée et perdre une part de spécificité voire de son autonomie dans l'Alliance¹⁰⁰ ».

Tirant les conséquences du nouveau contexte international et européen¹⁰¹, le président Sarkozy opte définitivement en 2008 pour la seconde solution de l'alternative.

⁹⁹ BOZO, *op. cit.*, p. 153.

¹⁰⁰ *Ibid.* p.104.

¹⁰¹ Sur les conditions entourant la décision du président Sarkozy, cf. VÉDRINE Hubert, *Rapport pour le Président de la République française sur les conséquences du retour de la France dans le Commandement intégré de l'Otan, sur l'avenir de la relation transatlantique et les perspectives de l'Europe de la Défense*, Ministère de la Défense, 2012, vol. 14, 27 p.

ANNEXE 1

Résolution du Sénat 239, 80ème Congrès, 2ème session, 11 juin 1948, dite « Résolution Vandenberg »

« Attendu que la paix, la justice, la défense des droits de l'homme et de ses libertés fondamentales supposent une étroite coopération internationale qu'il est possible d'atteindre dans le cadre des Nations Unies, le Sénat des Etats-Unis a décidé :

(a) de réaffirmer la volonté des Etats-Unis de maintenir la paix et la sécurité internationales dans le cadre des Nations Unies afin de ne pas recourir à la force armée, sauf dans l'intérêt commun ;

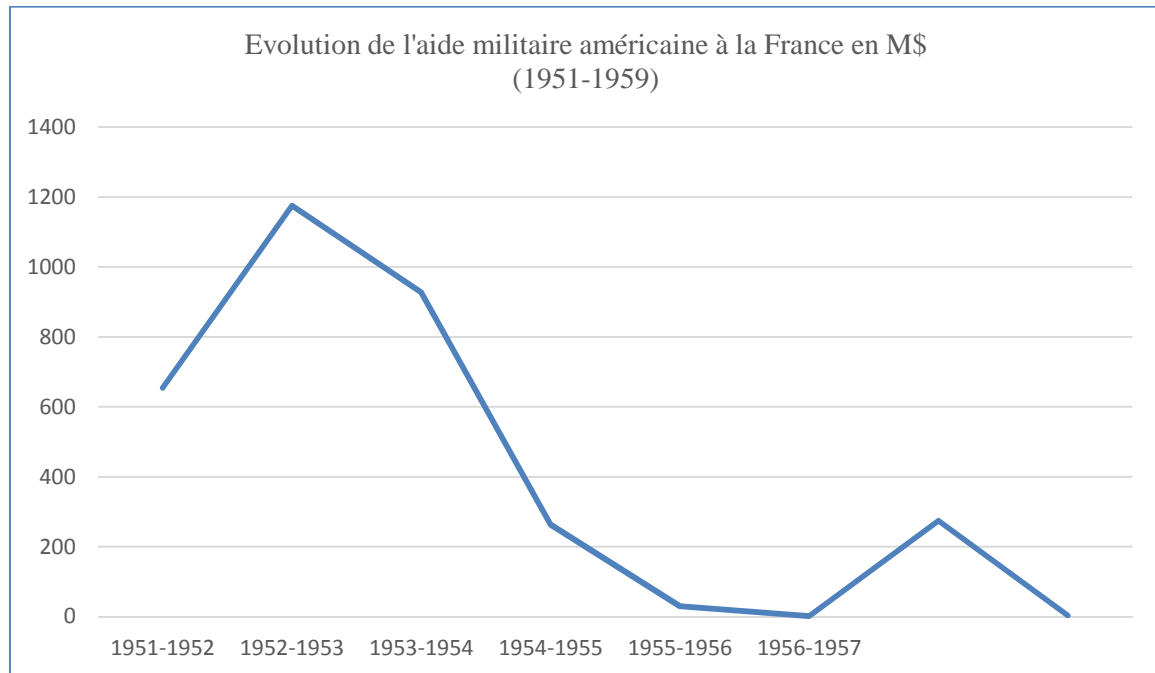
(b) que le Président des Etats-Unis soit informé du désir du Sénat de voir le gouvernement poursuivre, par la voie constitutionnelle, les objectifs suivants dans le cadre de la Charte des Nations Unies :

1. Acceptation volontaire d'éliminer le veto de toutes les questions impliquant des règlements pacifiques des problèmes et différends internationaux et de l'admission de nouveaux membres.
2. Mise au point progressive de mesures régionales ou collectives de défense individuelle et collective, conformément aux buts, aux principes et aux clauses de la Charte.
3. Association des Etats-Unis, par voie constitutionnelle, avec ces mesures régionales ou collectives, fondées sur une aide individuelle et mutuelle, effective et continue.
4. Contribution au maintien de la paix en affirmant leur détermination d'exercer le droit de défense légitime individuelle ou collective (article 51) en cas d'attaque armée affectant leur sécurité nationale.
5. Effort maximum en vue de la signature d'accords mettent à la disposition des Etats-Unis des forces armées, comme il est prévu par la Charte ; signature d'un accord entre les nations membres sur le contrôle universel et la réduction des armements, accord muni des garanties adéquates contre toute tentative de violation.
6. Révision de la Charte, si cette procédure s'avère nécessaire en dépit des efforts faits pour renforcer les Nations Unies, par une conférence convoquée conformément à l'article 109, ou par l'assemblée générale. »

Source: LORD ISMAY, Hastings Lionel. *OTAN*, Les cinq premières années 1949-1954. Paris: OTAN, 1955. 297 p. p. 180.

ANNEXE 2

Source : RAFLIK-GRENOUILLEAU Jenny, *La IV^e République et l'Alliance atlantique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p.233



ANNEXE 3

Mémoire du général de Gaulle au président des États-Unis d'Amérique et au premier ministre du Royaume-Uni – 17 septembre 1958

« Les événements récents au Moyen-Orient et dans le détroit de Formose ont contribué à montrer que l'organisation actuelle de l'alliance occidentale ne répond plus aux conditions nécessaires de la sécurité, pour ce qui concerne l'ensemble du monde libre. À la solidarité des risques encourus, ne correspond pas la coopération indispensable quant aux décisions prises et aux responsabilités. Le Gouvernement français est amené à en tirer des conclusions et à faire des propositions.

1° L'Alliance atlantique a été conçue et sa mise en œuvre est préparée en vue d'une zone d'action éventuelle qui ne répond plus aux réalités politiques et stratégiques. Le monde étant tel qu'il est, on ne peut plus considérer comme adaptée à son objet une organisation telle que l'OTAN qui se limite à la sécurité de l'Atlantique Nord, comme si ce qui se passe, par exemple, au Moyen-Orient ou en Afrique n'intéressait pas et immédiatement l'Europe, et comme si les responsabilités indivisibles de la France ne s'étendaient pas à l'Afrique, à l'océan Indien et au Pacifique, au même titre que celles de la Grande-Bretagne et des États-Unis. D'autre part, le rayon d'action des navires et des avions et la portée des engins rendent périmé un système aussi étroit. Il est vrai qu'on avait d'abord admis que l'armement atomique, évidemment capital, resterait pour longtemps le monopole des États-Unis, ce qui pouvait paraître justifier qu'à l'échelle mondiale les décisions concernant la défense fussent également déléguées au Gouvernement de Washington. Mais sur ce point, également, on doit reconnaître qu'un pareil fait admis au préalable ne vaut plus désormais dans la réalité.

2° La France ne saurait donc considérer que l'OTAN, sous sa forme actuelle, satisfasse aux conditions de sécurité du monde libre et, notamment, de la sienne propre. Il lui paraît nécessaire qu'à l'échelon politique et stratégique, mondial soit constituée une organisation comprenant : les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Cette organisation aurait, d'une part, à prendre les décisions communes dans les questions politiques touchant à la sécurité mondiale, d'autre part à établir et, le cas échéant, à mettre en application les plans d'action stratégique, notamment en ce qui concerne l'emploi des armes nucléaires. Il serait alors possible de prévoir et d'organiser des théâtres éventuels d'opérations subordonnés à l'organisation générale (tels que l'Afrique, l'Atlantique, le Pacifique, l'océan Indien) qui pourraient être, le cas échéant, subdivisés en sous-théâtres.

3° Le Gouvernement français considère comme indispensable une telle organisation de la sécurité. Il y subordonne dès à présent tout développement de sa participation actuelle à l'OTAN, et se propose, si cela paraissait nécessaire pour aboutir, d'invoquer la procédure de révision du traité de l'Atlantique Nord, conformément à l'article 12.

4° Le Gouvernement français suggère que les questions soulevées dans cette note fassent le plus tôt possible l'objet de consultations entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

Il propose que ces consultations aient lieu à Washington et, pour commencer, par la voie des ambassades et du Groupe permanent. »

Source : <http://mjp.univ-perp.fr/defense/1958otan.htm>

ANNEXE 4

Discours de Charles de Gaulle à l'Ecole militaire (3 novembre 1959)

« Il faut que la défense de la France soit française. C'est une nécessité qui n'a pas toujours été très familière au cours de ces dernières années. Je le sais. Il est indispensable qu'elle le redevienne. Un pays comme la

France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre. Il faut que son effort soit son effort. S'il en était autrement, notre pays serait en contradiction avec tout ce qu'il est depuis ses origines, avec son rôle, avec l'estime qu'il a de lui-même, avec son âme. Naturellement, la défense française serait, le cas échéant, conjuguée avec celle d'autres pays. Cela est dans la nature des choses. Mais il est indispensable qu'elle nous soit propre, que la France se défende par elle-même, pour elle-même et à sa façon.

S'il devait en être autrement, si on admettait pour longtemps que la défense de la France cessât d'être dans le cadre national et qu'elle se confondît, ou fondît, avec autre chose, il ne serait pas possible de maintenir chez nous un Etat. Le Gouvernement a pour raison d'être, à toute époque, la défense de l'indépendance et de l'intégrité du territoire. C'est de là qu'il procède. En France, en particulier, tous nos régimes sont venus de là.

Si vous considérez notre histoire – qu'il se soit agi des Mérovingiens, des Carolingiens, des Capétiens, du Premier ou du Second Empire, des Première, Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième, Républiques – vous discernerez, qu'à l'origine de l'Etat et à celle des régimes qui l'ont, tour à tour, assumé, il y eut toujours des préoccupations ou des nécessités de défense. Inversement, toute invasion, tout désastre national, ont amené, infailliblement, la chute du régime du moment. Si donc un gouvernement perdait sa responsabilité essentielle, il perdrait, du même coup sa justification. Dès le temps de paix, il serait bientôt admis qu'il ne remplit pas son objet. Quant au commandement militaire, qui doit avoir la responsabilité incomparable de commander sur les champs de bataille, c'est-à-dire d'y répondre du destin du pays, s'il cessait de porter cet honneur et cette charge, s'il n'était plus qu'un élément dans une hiérarchie qui ne serait pas la nôtre, c'en serait fait rapidement de son autorité, de sa dignité, de son prestige devant la nation et, par conséquent, devant les armées.

C'est pourquoi, la conception d'une guerre et même celle d'une bataille dans lesquelles la France ne serait plus elle-même et n'agirait plus pour son compte avec sa part bien à elle et suivant ce qu'elle veut, cette conception ne peut être admise. Le système qu'on a appelé « intégration » et qui a été inauguré et même, dans une certaine mesure, pratiqué après les grandes épreuves que nous avons traversées, alors qu'on pouvait croire que le monde libre était placé devant une menace imminente et illimitée et que nous n'avions pas encore recouvré notre personnalité nationale, ce système de l'intégration a vécu.

Il va de soi, évidemment, que notre défense, la mise sur pied de nos moyens, la conception de la conduite de la guerre, doivent être pour nous combinées avec ce qui est dans d'autres pays. Notre stratégie doit être conjuguée avec la stratégie des autres. Sur les champs de bataille, il est infiniment probable que nous nous trouverions côte à côte avec des alliés. Mais, que chacun ait sa part à lui !

Voilà un point capital que je recommande à vos réflexions. La conception d'une défense de la France et de la Communauté qui soit une défense française, cette conception-là doit être à la base de la philosophie de vos centres et de vos écoles.

La conséquence, c'est qu'il faut, évidemment, que nous sachions nous pourvoir, au cours des prochaines années, d'une force capable d'agir pour notre compte, de ce qu'on est convenu d'appeler « une force de frappe » susceptible de se déployer à tout moment et n'importe où. Il va de soi qu'à la base de cette force sera un armement atomique – que nous le fabriquions ou que nous l'achetions – mais qui doit nous appartenir. Et, puisqu'on peut détruire la France, éventuellement, à partir de n'importe quel point du monde, il faut que notre force soit faite pour agir où que ce soit sur la terre.

Vous vous rendez compte comme moi de l'envergure de cette obligation, de tout ce à quoi elle va nous conduire. Au point de vue national, il faut avoir le courage de la regarder en face ; toute la nation doit y être associée. Il faut avoir le courage de la vouloir et celui de la remplir. Dans le domaine de la défense ce sera notre grande œuvre pendant les années qui viennent. Pour commencer, l'emploi éventuel de cette force, son organisation et la façon dont elle doit être constituée et fournie, cela aussi – et d'accord avec ce que j'ai dit de la défense en général – doit être un objet essentiel de vos études et de vos travaux ».

Source : GAULLE Charles de, *Discours et messages. Volume III: Avec le renouveau (1958-1962)*, Paris, Plon, 1970. 443 p.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

Ouvrages et articles

BOZO Frédéric, *La France et l'OTAN : de la guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, 1991, 287 p.

BOZO Frédéric, *Deux stratégies pour l'Europe : De Gaulle, les Etats-Unis et l'Alliance atlantique 1958-1969*, Paris, Plon, 1996, 287 p.

BOZO Frédéric, *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris, Flammarion, 2008, 310 p.

BOZO Frédéric, *De Gaulle, l'Amérique et l'alliance atlantique. Une relecture de la crise de 1966*, Paris, Revue d'histoire, 1994, p. 55-68.

COGAN Charles, *Alliés éternels, amis ombrageux : les Etats-Unis et la France depuis 1940*, Bruxelles et Paris, Établissements Emile Bruylant et L.G.D.J., Coll. « Histoires », 1999, 415 p.

COUVE de MURVILLE Maurice, *Une politique étrangère 1958-1969*, Paris, Plon, 1971, 507 p.

DAVID François, *L'alliance franco-américaine et la guerre d'Indochine, laboratoire d'une rupture*, Revue historique des armées, 2007, no 246, p. 77-87.

DECUP Sabine Marie, *France-Angleterre : les relations militaires de 1945 à 1962*, Paris, Economica, 1998, 292 p.

DE GAULLE Charles, *Mémoires d'espoir : le renouveau 1958-1962*, Paris, Plon, 1970, 314 p.

DE GAULLE Charles, *Lettres, notes et carnets (janvier 1964-juin 1966)*, Paris, Plon, 1987, 366 p.

JAUVERT Vincent, *L'Amérique contre de Gaulle – Histoire secrète (1961-1969)*, Paris, Seuil, 2000, 280 p.

KEMPF Olivier, *L'Otan au XXI^e siècle : la transformation d'un héritage*, Paris, Editions du Rocher, 2014, 613 p.

KISSINGER Henry, *Diplomatie* (traduit de l'anglais (Etat-Unis) par Marie-France de Paloméra), Paris, Fayard, 1996, 861 p.

KITSIKIS Dimitri, *L'attitude des Etats-Unis à l'égard de la France de 1958 à 1960*, Paris, Revue française de science politique, 1966, p. 685-716.

KLEIN Jean, *La France, l'OTAN et la sécurité en Europe*, Paris, Études internationales, 1977, pp. 80–99.

LELLOUCHE Pierre, *L'allié indocile : la France et l'Otan, de la guerre froide à l'Afghanistan*, Paris, Editions du moment, 2009.

MILZA Pierre et BERSTEIN Serge, *Histoire de la France au XXème siècle 1930-1958*, Paris, Tempus, 2009, 703 p.

MONGIN Dominique, Genèse de l'armement nucléaire français, *Revue historique des armées*, 262, 2011, p.9-19.

RAFLIK-GRENOUILLEAU Jenny, *La IV^e République et l'Alliance atlantique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, 323 p.

RAFLIK Jenny, *La IV^e République et l'OTAN: fidélité à l'Alliance ou revendications nationales?*, Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin, 2009, no 2, p. 77-90.

SOUTOU Georges-Henri, *L'alliance incertaine: les rapports politico-stratégiques franco-allemands, 1954-1996*, Paris, Fayard, 1996

SOUTOU Georges-Henri, *Three rifts, two reconciliations: Franco-American relations during the Fifth Republic. The Atlantic Alliance Under Stress: US-European Relations After Iraq*, 2005, Eui Working Papers, p. 102-27.

VAISSE Maurice, *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998, 726 p.

VAÏSSE Maurice, MELANDRI Philippe et BOZO Frédéric (dir.), *La France et l'OTAN 1949-1996*, Paris, Editions Complexe, 1996, 646 p.

VAÏSSE Maurice, *Le choix atomique de la France (1945-1958)*, Paris, Vingtième siècle. Revue d'histoire, 1992, p. 21-30.

VAÏSSE Maurice, *La France et l'OTAN: une histoire*, Paris, Politique étrangère, 2009, no 4, p. 861-872.

VÉDRINE Hubert, *Rapport pour le Président de la République française sur les conséquences du retour de la France dans le Commandement intégré de l'Otan, sur l'avenir de la relation transatlantique et les perspectives de l'Europe de la Défense*, Ministère de la Défense, 2012, vol. 14, 27 p.

WALL Irwin M., *Les Etats-Unis et la guerre d'Algérie*, Paris, Soleb, 2006, 464 p.

WALL Irwin M., *L'influence américaine sur la politique française 1945-1954*, Paris, Balland, 1989, 515 p.

ZORGBIBE Charles, *Histoire de l'Otan*, Paris, Editions Complexe, 2002, 283 p.

Sites internet

- Discours et conférences de presse du général de Gaulle

<http://fresques.ina.fr/de-gaulle/accueil>

- Emission consacrée au départ des troupes alliées

<https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/les-relations-france-amerique-24-sur-les-traces-du-shape>

- Site dédié aux structures de l'OTAN en France

http://www.france-air-nato.net/STRUCTURE/Pages_web/Accueil-Fr.html